

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU PAYS DE NAY
Maison de l'eau et de l'assainissement
PAE Monplaisir
64800 BENEJACQ

Rapport Annuel sur le Prix
et
la Qualité du Service
ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Exercice 2014



Ci-dessus : Création d'un réseau d'EU - Canal de la Grau à Nay

En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'Arrêté du 2 mai 2007.

Année 2014

PRÉAMBULE

Le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement, est un rapport obligatoire.

« *Le président présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers* » (Conformément à l'Arrêté du 2 décembre 2013, modifiant l'Arrêté du 2 mai 2007, pris pour application de l'article L2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales)

A destination des usagers

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté au bureau du Syndicat et dans les mairies.

Elaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service

Le président a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du rapport ainsi que de sa communication.

Présenté avant le 30 juin

Ce rapport doit être présenté dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 30 juin 2015.

En intercommunalité, le conseil municipal de chaque commune adhérent au Syndicat est destinataire du rapport annuel adopté par l'établissement. Le maire présente au conseil municipal, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports qu'il aura reçus du Syndicat, soit au plus tard le 31 décembre 2015.

Pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent au moins figurer dans le rapport. Les rapports peuvent être complétés par tout indicateur jugé utile. Ils peuvent également être agrémentés de plans, de croquis ou de photos. Si les compétences de la collectivité ou la localisation des ressources évoluent peu d'une année sur l'autre, seuls les indicateurs relatifs au prix et à la qualité de service ainsi que des travaux devront être actualisés.

SOMMAIRE

I / GENERALITES	1
II / PRESENTATION DU SERVICE	3
1 - Organisation	3
2 - Fonctionnement.....	3
3 - Bilan des activités 2014	4
1) Avis sur documents d'urbanisme.....	4
2) Contrôles en assainissement collectif.....	5
3) Interventions sur le réseau	6
4 - Travaux sur les réseaux d'assainissement	8
5 - Le système d'assainissement	8
III / INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SYSTEME	9
1 - Linéaire des réseaux	9
2 - Ouvrages d'épuration.....	9
1) Volumes de référence en entrée des stations d'épuration :	10
2) Charges de référence en entrée des stations d'épuration :.....	10
3) Obligations de résultat par temps sec :	11
3 - Autres ouvrages	11
1) Postes de relèvement	11
2) Déversoirs d'orage	12
4 - Nombre d'abonnés et volumes.....	12
5 - Nombre d'abonnés et habitants desservis par un réseau de collecte et ILC	14
6 - Déversement des eaux usées non domestiques.....	14
IV/ INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	16
1 - Bilan de l'exploitation des ouvrages d'épuration 2014.....	16
1) Charges en entrée de station d'épuration.....	16
2) Rendements épuratoires	21
3) Les sous-produits d'épuration	23
4) Consommation énergétique	26
2 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions nationales issues de la directive ERU	28
3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau.....	29
4 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale.....	29
5 - Indice de connaissance de rejet au milieu naturel.....	29
6 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	30
7 - Taux de débordement chez les usagers	30
8 - Taux de renouvellement des réseaux	30
9 - Taux de réclamation.....	31

V/ INDICATEURS FINANCIERS	32
1 - Prix du service	32
2 - Redevance assainissement	32
3 - Budget du Syndicat 2014	33
4 - Encours de la dette et montants des annuités de remboursement	34
5 - Montant des amortissements réalisés par la collectivité.....	35
6 - Taux d'impayés.....	35
7 - Présentation d'une facture.....	36
8 - Autres Tarifs	37
VI/ MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT	40
1 - Réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement	40
2 - Amélioration du fonctionnement & entretien des STEPs	40
1) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP d'ASSON (régie)	40
2) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BALIROS (régie)	41
3) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BÉNÉJACQ (régie)	41
4) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP d'ASSAT-BORDES (régie):	42
5) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BAUDREIX (régie)	42
3 - Contrôle des rejets non domestiques dans les réseaux d'assainissement	43
VII/ OBJECTIFS DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2015	44
1 - Travaux et contrôles.....	44
2 - Études et prospectives	44
3 - Fonctionnement du service	44
ANNEXES	45
Annexe 1 : Avis sur documents d'urbanisme	46
Annexe 2 : Détail des interventions sur le réseau effectuées en 2014	47
Annexe 3 : Etat d'avancement de la programmation des travaux 2014	49
Annexe 4 : Programmation 2012-2018 des travaux sur le réseau d'assainissement	50
Annexe 5 : Liste des postes de relevage sur le territoire du SEAPaN.....	51
Annexe 6 : Listing des établissements assimilés domestiques et non domestiques	52
Annexe 7 : Synthèse des données d'exploitation des STEPs	53
Annexe 8 : Indicateurs de performance	57
Annexe 9 : Lettre d'information aux abonnés 2014.....	59
Annexe 10 : Facture par commune	61

Glossaire

STEP

STation d'EPuration

1 EH

Un Équivalent Habitant est une unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour. 1 EH = 60 g de DBO₅/jour soit 21,6 kg de DBO₅/an.

DBO₅

Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours. Elle mesure la quantité d'oxygène consommée en 5 jours à 20°C par les microorganismes vivants présents dans l'eau.

DCO

Demande Chimique en Oxygène. Elle représente quasiment tout ce qui est susceptible de consommer de l'oxygène dans l'eau, par exemple les sels minéraux et les composés organiques. Plus facile et plus rapidement mesurable, avec une meilleure reproductibilité que la voie biologique, la DCO est systématiquement utilisée pour caractériser un effluent.

MES

Matière En Suspension. Les particules fines en suspension dans une eau sont soit d'origine naturelle, en liaison avec les précipitations, soit produites par les rejets urbains et industriels. Leur effet néfaste est la formation de sédiments et d'écran empêchant la bonne pénétration de la lumière, ainsi que le colmatage des branchies des poissons. Les MES peuvent constituer une réserve de pollution dans les sédiments.

NGL

Azote GLobal contenu dans l'eau = formes réduites (NTK) et oxydées de l'azote (azote nitreux et azote nitrique).

NTK

Azote Total Kjeldalh = formes réduites de l'azote qui sont l'azote organique (protéines, acides aminés, urée, hydrazine...) et l'azote ammoniacal.

Siccité

Quantité de solide restant après un chauffage à 110°C pendant deux heures. Elle s'exprime généralement en pourcentage pondéral. À l'inverse, on parlera de taux d'humidité.



Illustration 1: Eau traitée sortant du clarificateur à Baudreix

I / GENERALITES

Le Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay (SEAPaN) est une structure intercommunale créée le 1^{er} Janvier 2014. Ce Syndicat est issu de la fusion du Syndicat d'Assainissement du Pays de Nay (SAPaN) et du Syndicat d'Eau Potable du Pays de Nay (SEPPaN).

Le siège se situe à la maison de l'eau et de l'assainissement, nouvellement créée au 1^{er} janvier 2014, dans la zone PAE Monplaisir à Bénéjacq.

Le SEAPaN est un syndicat à la carte; une commune peut choisir d'adhérer au syndicat pour tout ou partie des compétences exercées par celui-ci.

Ce syndicat regroupe vingt-quatre communes : Angaïs, Arros-de-Nay, Arthez d'Asson, Assat, Asson, Baliros, Baudreix, Bénéjacq, Beuste, Boeil-Bezing, Bordères, Bordes, Bourdettes, Bruges-Capbis-Mifaget, Coarraze, Haut-de-Bosdarros, Igon, Lagos, Lestelle-Bétharram, Mirepeix, Montaut, Nay, Pardies-Piétat et Saint-Abit.

Le territoire du SEAPaN à sa création au 1^{er} janvier 2014, est donc défini ainsi :

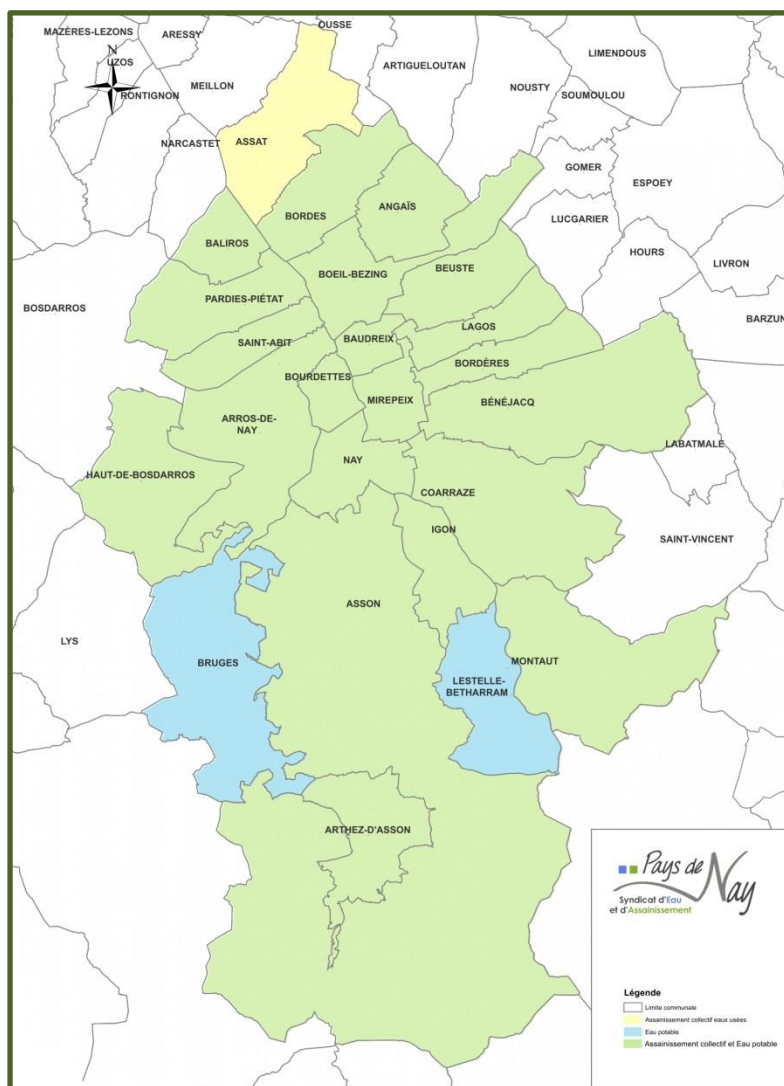


Illustration 2 : Périmètre Syndical – Assainissement Collectif et Eau Potable – 1^{er} janvier 2014

Comme illustré sur la carte ci-avant :

- 21 communes adhèrent aux deux compétences assainissement collectif et eau potable;
- 1 commune adhère seulement à la compétence assainissement collectif : Assat (Adhésion eau potable programmée en 2015);
- 2 communes adhèrent seulement à la compétence eau potable : Bruges-Capbis-Mifaget et Lestelle-Bétharram.

II / PRESENTATION DU SERVICE

1 - Organisation

Le personnel du Syndicat est composé de personnel mutualisé avec la Communauté de Communes du Pays de Nay. Il comprend :

- 1 ingénieur principal en charge du suivi du service, des études, suivi des travaux et budget...
- 3 techniciens principaux
- 1 rédacteur principal
- 1 contrôleur de travaux
- 3 adjoints techniques
- 2 adjoints administratifs

2 - Fonctionnement

Le Syndicat est organisé selon les services suivants :

- le service de direction, le service administratif et financier,
- le service travaux (branchements des particuliers, suivi chantiers et extension),
- le service entretien des réseaux et exploitation des stations d'épuration,
- le service urbanisme et contrôles de conformité.

Comme mentionné précédemment, le SEAPaN est un syndicat à la carte, les communes ont donc le choix d'adhérer pour tout ou partie de ses compétences.

Ces compétences sont :

- **L'assainissement collectif**
 - La collecte, le transport et l'épuration des eaux usées;
 - L'élimination et la valorisation des sous-produits de l'épuration;
 - Le contrôle des raccordements au réseau public de collecte;
 - L'entretien des stations d'épuration, des postes de relevage et des réseaux d'assainissement collectif;
 - La mise en conformité des ouvrages privés destinés à amener les eaux usées à la partie publique des branchements ainsi que les travaux de suppression ou d'obturation des fosses et autres installations de même nature à l'occasion du raccordement des immeubles. Cette compétence s'exerce uniquement sur demande des propriétaires et selon les modalités définies par le syndicat;
 - L'étude, l'enquête publique des zonages d'assainissement;
 - La surveillance de la qualité de l'eau aux points de rejet dans le milieu naturel en aval des stations d'épuration et des exutoires présents sur les réseaux de collecte (déversoirs d'orage, etc...).

➤ L'eau potable

- La production d'eau destinée à la consommation humaine et les protections des points de prélèvement;
- L'achat d'eau à l'extérieur du territoire, notamment auprès du Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau (SMNEP);
- Le transport et la distribution de l'eau aux abonnés;
- Le contrôle des installations intérieures de distribution d'eau potable et des ouvrages de prélèvement.

D'une manière générale, pour les deux compétences précitées, le syndicat est compétent pour :

- Initier, financer et mener toutes les études de toutes natures (techniques, administratives, financières, etc...) nécessaires au bon exercice de ces compétences : études préalables, de définition, de programmation, d'évaluation, etc...;
- Choisir le mode de gestion du service, engager toutes les démarches associées et se doter de l'ensemble des moyens nécessaires;
- Assurer l'exploitation (production et distribution), le maintien en bon état de fonctionnement et le développement nécessaire des ouvrages mis à sa disposition par les communes membres, assurer l'exploitation de la collecte et le traitement des eaux usées;
- Assurer le financement et la maîtrise d'ouvrage de tous travaux en rapport avec ses compétences, notamment de renouvellement, d'amélioration, d'extension ou de premier établissement sur ses propres ouvrages et ceux mis à sa disposition.

Le Syndicat est également compétent pour assurer des prestations de service se rattachant à son objet pour ses membres ou pour des personnes publiques extérieures, selon les règles en vigueur.

Il peut également être coordonnateur de commandes publiques.

Il peut en outre assurer dans son domaine de compétence, la maîtrise d'œuvre pour le compte d'une collectivité, d'un organisme ou d'un particulier ainsi que diverses études.

3 - Bilan des activités 2014

1) Avis sur documents d'urbanisme

Le service émet des avis sur l'assainissement, joints aux autorisations de construire et de lotir, ainsi qu'aux certificats d'urbanisme et déclarations de travaux. Pour l'année 2014, le nombre et le type de dossiers instruits ont été les suivants :

- **358 avis sur documents d'urbanisme (CU, PC, DP, PA) (Annexe 1), contre 235 en 2013, soit une augmentation de plus de 50%.**
- **600 réponses à des demandes de renseignements et des DICT.**

De plus, **116 enquêtes de raccordement** ont été réalisées en 2014 afin de renseigner les particuliers sur leurs raccordements au réseau d'assainissement collectif. Ces enquêtes sont réalisées à la demande des notaires ou des agences immobilières dans le cadre de la vente d'une habitation.

Communes	Nombre d'enquêtes de raccordement 2013	Nombre d'enquêtes de raccordement 2014
Angaïs	6	3
Arros-de-Nay	5	4
Arthez d'Asson	0	0
Assat	0	2
Asson	2	10
Baliros	1	2
Baudreix	0	0
Bénéjacq	18	18
Beuste	0	0
Boeil-Bezing	2	3
Bordères	0	1
Bordes	13	23
Bourdettes	2	2
Coarraze	10	8
Haut-de-Bosdarros	0	0
Igon	0	1
Lagos	0	0
Mirepeix	7	11
Montaut	0	2
Nay	19	25
Pardies-Piétat	1	0
Saint-Abit	1	1
TOTAL	87	116



Illustration 2: Regard de visite à Asson

2) Contrôles en assainissement collectif

Tous les **nouveaux raccordements** des constructions, font l'objet d'une **demande de raccordement** au réseau public et d'un **contrôle** afin de respecter les prescriptions techniques imposées par le règlement du Syndicat : diamètre, pente, nature des canalisations, présence des regards, étanchéité du branchement.

Le Syndicat peut assurer le contrôle de la qualité d'exécution des ouvrages de branchements réalisés, même en partie privée, et peut également contrôler leur maintien en bon état de fonctionnement.

Afin de mener à bien la mission de police des réseaux et des branchements, et depuis l'arrivée de l'adjoint technique en juillet 2013, des contrôles de raccordement au réseau de collecte sont réalisés. En 2014, **74 contrôles** ont été réalisés dont 34 sur la commune de Montaut et 7 sur la commune d'Igon suite à la création d'un nouveau réseau sur ces communes et dans la continuité de la campagne de contrôles lancée en 2013 sur ces 2 communes.

3) Interventions sur le réseau

Les agents du Syndicat interviennent sur le réseau pour résoudre les dysfonctionnements du système de collecte et pour assurer la prévention sur le réseau.

La nature des prestations réalisées peuvent être :

- Le curage des réseaux (voir **illustration 4**),
- Le débouchage des collecteurs et des branchements particuliers sous le domaine public,
- Le contrôle de fonctionnement et les réparations électromécaniques des postes de relevage,
- Les réparations des branchements particuliers en limite de propriété,
- Les petites réparations sur les collecteurs principaux (affaissements, casses) et sur les ouvrages annexes (tampons).



Illustration 4 : Réhabilitation PR Des Granges à Bordes



Illustration 5 : Caméra pour l'inspection des réseaux

Ces interventions sont réalisées sur l'ensemble des ouvrages (tampons, canalisations, postes de relèvement, déversoirs d'orage...) et sur tout type de réseau (unitaire ou séparatif eaux usées). Le tableau suivant répertorie le nombre d'interventions par commune et par catégorie d'intervention :

Communes	Nombre d'interventions	Interventions par catégorie				
		Curage (ml)	Débouchage (ml)	ITV (ml)	Entretiens PR prestataires	Maintenance préventive PR SEAPaN
ANGAIS	1	50	/	/	/	/
ARROS-DE-NAY	3	250	/	/	1	2
ARTHEZ D'ASSON	/	/	/	/	/	/
ASSAT	/	/	/	/	/	1
ASSON	0	/	/	/	0	2
BALIROS	4	/	120	/	2	3
BAUDREIX	5	/	/	/	5	2
BENEJACQ	16	90	/	/	15	7
BEUSTE	/	/	/	/	/	/
BOEIL-BEZING	/	/	/	/	/	/
BORDERES	/	/	/	/	/	/
BORDES	10	1 700	240	1 042,3	4	2
BOURDETTES	2	/	/	/	2	3
COARRAZE	6	130	/	/	4	2
HAUT-DE-BOSDARROS	/	/	/	/	/	/
IGON	6	/	/	/	6	4
LAGOS	/	/	/	/	/	/
MIREPEIX	1	/	/	/	1	2
MONTAUT	3	200	/	/	2	5
NAY	8	115	155	/	5	2
PARDIES PIETAT	4	300	/	86,2	2	1
SAINT ABIT	1	/	/	/	1	1
TOTAL	70	2 835	515	1 128,5	50	39

Voir **Annexe 2** pour détails.

4 - Travaux sur les réseaux d'assainissement

Programmation des travaux :

Une programmation annuelle des travaux, fidèle au schéma directeur visé en 2011, a été adoptée lors de l'établissement du budget prévisionnel de 2014. Celle-ci constitue la ligne directrice des investissements engagés pour l'année 2014, sous réserve de l'obtention des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques.

La liste des travaux pour l'année 2014 est disponible en **Annexe 3**.

Le montant annuel des travaux pour l'exercice 2014 s'élève à 2 850 000 euros.

Une programmation des travaux pour la période 2012-2018 a été mise en place, le tableau descriptif de cette programmation est disponible en **Annexe 4**.

5 - Le système d'assainissement

- Environ **177 kilomètres** de réseau d'assainissement
- **6** stations d'épuration : Asson, Baliros, Bénéjacq, Montaut, Assat-Bordes et Baudreix (toutes 6 en régies)
- **39** postes de relevage
- **11** déversoirs d'orage

La capacité de traitement de l'ensemble des stations d'épuration est de **22 400 Équivalents Habitants (EH)** et se décompose comme suit :

- Station d'Asson : **1 000 EH**
- Station de Baliros : **1 800 EH**
- Station de Bénéjacq : **2 000 EH**
- Station de Montaut : **2 000 EH**
- Station d'Assat-Bordes : **5 600 EH**
- Station de Baudreix : **10 000 EH**

La station de Baudreix recueille également les effluents de la station d'épuration de Nay/Bourdettes (+ 2100 EH).

La station d'Assat-Bordes, quant à elle, devra prochainement recueillir les effluents des communes de Beuste, Lagos et Bordères. L'entrée d'Assat dans le SEAPaN (au 1er janvier 2012), provoquera à terme la suppression de la STEP désuète de Clément Ader (400 EH), ses effluents seront alors redirigés vers la station d'Assat-Bordes.

En 2014, le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la STEP d'Assat-Bordes a été attribué au bureau d'études Hydraulique Environnement Aquitaine, à la suite duquel le marché de travaux a été attribué au groupement d'entreprises SOGEA/SANTERNE/CACHAU. Les travaux d'extension de la STEP de 5 600 EH à 15 000 EH ont débuté en mars 2014.

En parallèle, le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la STEP de Baudreix de 10 000 EH à 20 000 EH a été lancé en mars 2014. Un planning prévisionnel établi par le SEAPaN prévoit la phase travaux d'avril à décembre 2016.

III / INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SYSTEME

1 - Linéaire des réseaux

Le linéaire total est d'environ 177 km et se répartit comme suit :

- Réseau unitaire : 7 km
- Réseau séparatif d'eaux usées : 170 km

2 - Ouvrages d'épuration

Toutes les eaux usées collectées sont envoyées vers les différents ouvrages d'épuration présents sur le Syndicat :

- La **STation d'EPuration (STEP) d'Asson**, exploitée en régie directe par le Syndicat, elle traite les eaux usées de la commune d'Asson.
- la **STation d'EPuration (STEP) de Baliros**, aujourd'hui en régie, traite les eaux usées des communes de : Arros-Nay, Saint-Abit, Pardies-Piétat (hors sanctuaire), et Baliros.
- La **STation d'EPuration (STEP) de Bénéjacq**, exploitée en régie par le service entretien du Syndicat traite les eaux usées de la commune de Bénéjacq et une petite partie de Bordères.
- la **STation d'EPuration (STEP) de Montaut**, a vu le jour en 2013, exploitée en régie directe par le Syndicat, elle traite, pour l'heure, une partie des effluents de la commune de Montaut. A terme, elle traitera l'ensemble des effluents de la commune.
- la **STation d'EPuration (STEP) d'Assat-Bordes**, exploitée par la SAUR jusqu'au 31 Janvier 2010, elle aussi aujourd'hui en régie, traite les eaux usées des communes de : Angaïs, Assat, Boeil-Bezing et Bordes.
- la **STation d'EPuration (STEP) de Baudreix**, exploitée par la SAUR jusqu'au 31 Janvier 2010, aujourd'hui en régie, traite les eaux usées des communes de : Baudreix, Bourdettes, Coarraze, Igon, Mirepeix, Nay et la zone Monplaisir de Bénéjacq.

Les charges et volumes de référence du système d'assainissement des stations sont imposés par **les arrêtés préfectoraux suivants** :

- ASSON : Arrêté préfectoral du 15 Octobre 2007
- BALIROS : Arrêté préfectoral du 16 Avril 2007
- BENEJACQ : Arrêté préfectoral du 8 Juin 2005
- MONTAUT : Arrêté préfectoral du 02 Avril 2012
- BORDES-ASSAT : Arrêté préfectoral du 11 Juin 2007
- BAUDREIX : Arrêté préfectoral N° 02/EAU/001 du 7 Janvier 2002

1) Volumes de référence en entrée des stations d'épuration :

	Volumes de référence			
	Débit journalier (m ³ /j)		Débit de pointe (m ³ /h)	
<i>STEP ASSON</i>	200		27	
<i>STEP BALIROS</i>	Temps sec	Temps de pluie	Temps sec	Temps de pluie
	270	300	32,8	35
<i>STEP BENEJACQ</i>	300		36	
<i>STEP MONTAUT</i>	300		36	
<i>STEP ASSAT-BORDES</i>	840		81	
<i>STEP BAUDREIX</i>	Temps sec	Temps de pluie	Temps sec	Temps de pluie
	1720	2100	160	160

2) Charges de référence en entrée des stations d'épuration :

	Charges de référence ENTREE (kg/j)				
	DBO ₅	MES	DCO	NTK	Pt
<i>STEP ASSON</i>	60	90	120	15	4
<i>STEP BALIROS</i>	108	162	216	27	7,2
<i>STEP BENEJACQ</i>	120	180	240	30	8
<i>STEP MONTAUT</i>	120	180	240	30	8
<i>STEP ASSAT-BORDES</i>	336	504	504	84	23
<i>STEP BAUDREIX</i>	628	946	1255	155	43

3) Obligations de résultat par temps sec :

Les rejets par temps sec des systèmes de traitement doivent respecter les valeurs limites de flux et de rendements indiqués dans le tableau suivant :

	Charges maximum de rejet (kg/j)					Rendements épuratoire (%)				
	DBO ₅	MES	DCO	NTK	Pt	DBO ₅	MES	DCO	NTK	Pt
STEP ASSON	5	7	25	NC	NC	70	90	75	NC	NC
STEP BALIROS	7	9,5	34	19	5	70	90	75	30	30
STEP BENEJACQ	7,5	9	27,2	15	0,6	70	90	75	NC	NC
STEP MONTAUT	7,5	10,5	27	6	4,8	93,75	94,2	88,75	80	40
STEP ASSAT-BORDES	28	39	137	NC	NC	70	90	75	NC	NC
STEP BAUDREIX	34	48	170	NC	NC	95	95	90	NC	NC

Nc : Non concerné

3 - Autres ouvrages

1) Postes de relèvement

Le Syndicat exploite **39 postes de relèvement** sur son territoire. Un recensement des différents ouvrages a été réalisé, des fiches par poste avec leurs caractéristiques géographiques et techniques (localisation, année de construction, typologie du matériel, présence ou non de trop-plein et d'exutoire, etc.) ont également été établies.

La liste des postes de relevage du territoire du Syndicat est disponible en **Annexe 5** du présent rapport.



Illustration 6: Poste de relevage de la Step de Montaut:

2) Déversoirs d'orage

Le Syndicat compte à notre connaissance **11 déversoirs d'orage** sur le réseau d'assainissement.

La localisation exacte des différents déversoirs d'orage a été identifiée en 2010 par le biais d'une étude diagnostic. Une carte des emplacements de ces ouvrages sur le Syndicat a ainsi pu être mise en place.

4 - Nombre d'abonnés et volumes

Les tableaux suivants indiquent les volumes d'eau assujettis à la redevance assainissement et le nombre d'abonnés par commune.

Volumes assujettis :

Communes	Conso m ³ 2013	Conso m ³ 2014
Angaïs	23 910	19 224
Arros-de-Nay	23 665	23 977
Arthez d'Asson	/	/
Assat	2 318	5 409
Asson	40 005	50 260
Baliros	13 666	14 820
Baudreix	6 169	12 087
Bénéjacq	93 041	95 434
Beuste	/	/
Boeil-Bezing	34 757	38 513
Bordères	80	98
Bordes	104 733	117 361
Bourdettes	16 860	19 855
Coarraze	79 550	94 397
Haut-de-Bosdarros	/	/
Igon	41 728	45 060
Lagos	/	/
Mirepeix	44 696	56 783
Montaut	/	31 755
Nay	154 270	159 439
Pardies-Piétat	17 107	14 716
Saint-Abit	13 706	13 091
TOTAL	710 261	812 279

Nombres d'abonnés au réseau d'assainissement collectif :

Communes	Abonnés 2013	Abonnés 2014
Angaïs	276	299
Arros-de-Nay	270	267
Arthez d'Asson	/	/
Assat	24	45
Asson	578	626
Baliros	181	185
Baudreix	50	97
Bénéjacq	888	929
Beuste	/	/
Boeil-Bezing	453	457
Bordères	2	2
Bordes	946	976
Bourdettes	198	216
Coarraze	991	1 002
Haut-de-Bosdarros	/	/
Igon	393	423
Lagos	/	/
Mirepeix	656	699
Montaut	/	314
Nay	1 885	1 854
Pardies-Piétat	170	166
Saint-Abit	131	128
TOTAL	8 092	8 685

Consommation moyenne par abonnés :

Conso moy/abonné (m ³ /abo)	
2013	2014
86,6	64,3
87,6	89,8
/	/
96,6	120,2
69,2	80,3
75,5	80,1
123,4	124,6
104,4	102,7
/	/
76,7	84,3
40	49
110,7	120,2
85,1	91,9
80,3	94,2
/	/
106,2	106,5
/	/
68,1	81,2
/	101,1
81,8	86
100,6	88,6
104,6	102,3
87,8	93,5

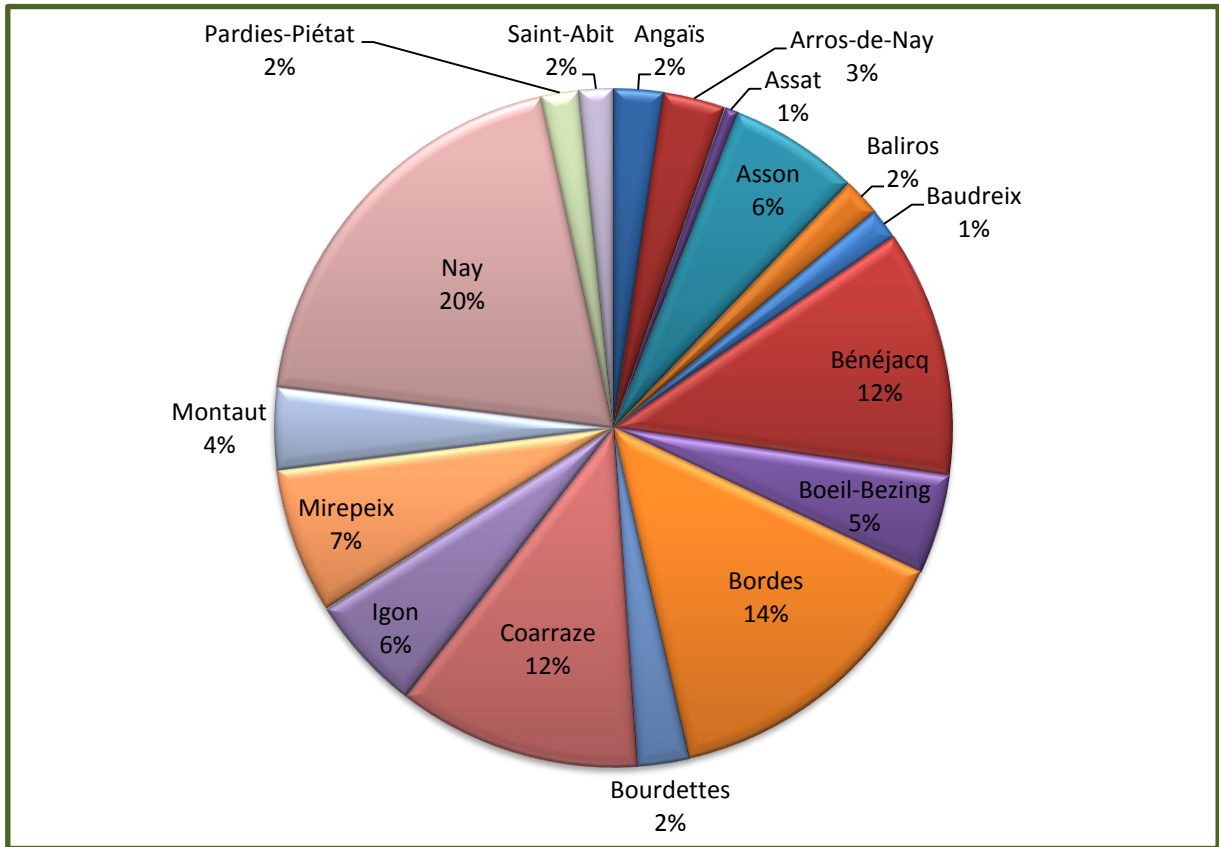


Illustration 7: Diagramme indiquant le % de consommation par commune

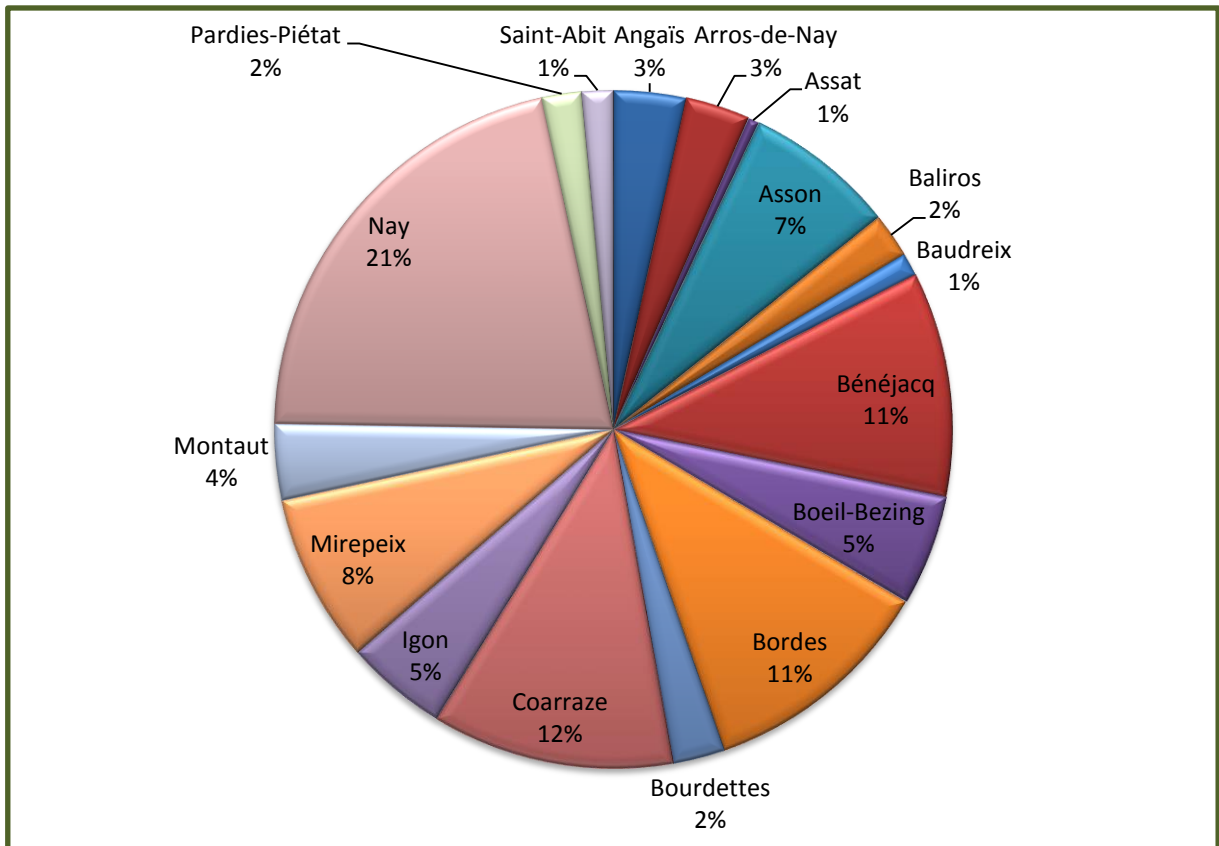


Illustration 8: Diagramme indiquant le % d'abonnés par commune

NB : Le nombre d'abonnés ne correspond pas au nombre de branchements (par exemple pour les logements collectifs, on a un seul branchement pour plusieurs abonnés). En 2014, le nombre de branchements actifs était de 7 841.

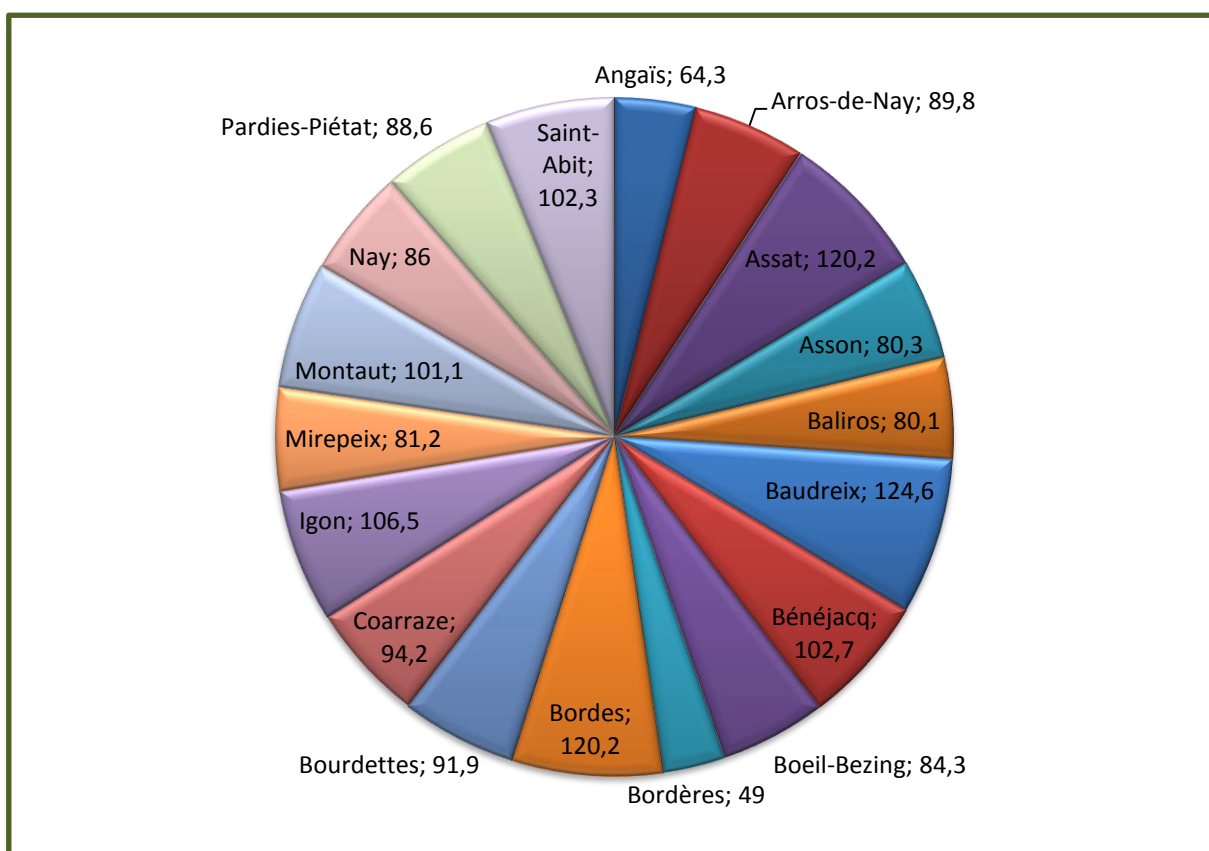


Illustration 9 : Consommation moyenne annuelle par abonné et par commune

5 - Nombre d'abonnés et habitants desservis par un réseau de collecte et ILC

Conformément au tableau ci-dessus, le nombre d'abonnés desservis par un réseau de collecte est de 8 685 ce qui correspond à environ 25 610 habitants (ratio 3 environ).

Si on considère une consommation annuelle de 812 279 m³ et un linéaire de 177 km de réseau, l'Indice Linéaire de Consommation (ILC) est de **12,6 m³/km/j** pour l'exercice 2014.

6 - Déversement des eaux usées non domestiques

Cet indicateur permet d'évaluer les performances environnementales du gestionnaire de réseau, c'est-à-dire la maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte.

Le contrôle des rejets non domestiques permet de répondre à une obligation réglementaire, article L. 1331-10 du Code de la Santé Publique, qui impose la mise en place d'une autorisation particulière pour le raccordement aux réseaux publics de tous les établissements ayant des rejets d'eaux usées autres que domestiques.

Le document formalisant cette démarche correspond à une autorisation de déversement qui peut être ou non accompagnée d'une Convention Spéciale de Déversement qui précise les modalités techniques, juridiques et économiques du raccordement.

Le SEAPaN a également mis en place des fiches de prescriptions qui sont délivrées aux établissements dont les rejets peuvent être assimilés domestiques. La liste de ces activités est fixée dans l'Annexe I de l'Arrêté du 21 décembre 2007.

En 2014, le SEAPaN a conclu un contrat d'opération collective avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Chambre de Commerce et de l'Industrie Pau Béarn et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées Atlantiques. Ce contrat a pour objectif la mise en conformité des installations de prétraitement identifiées par le service assainissement collectif du SEAPaN, ces établissements sont diagnostiqués par l'organisme dont ils sont ressortissants (CCI ou CMA), et un dossier de demande de subvention par l'Agence de l'Eau est alors établi.

Dans ce cadre, le SEAPaN a transmis les documents suivants :

- **46 fiches de prescriptions** : activités assimilées domestiques au sens de la loi Warsmann II,
- **27 autorisations de déversement** : activités ayant des rejets spécifiques,
- **3 conventions de déversement** : activités industrielles.

Le tableau figurant en **Annexe 6** du présent rapport dresse la liste des établissements recensés sur le territoire du SEAPaN.

IV/ INDICATEURS DE PERFORMANCE

La synthèse des résultats obtenus lors de l'exercice 2014 au niveau des stations d'épuration d'Asson, Baliros, Bénéjacq, Montaut, Assat-Bordes et Baudreix sont disponibles en **Annexe 7**.

Les arrêtés préfectoraux énoncés précédemment (paragraphe. 3.2) autorisant l'exploitation des systèmes d'assainissement d'Asson, Baliros, Bénéjacq, Montaut, Assat-Bordes et Baudreix imposent des charges nominales en entrée de station d'épuration, et des rendements épuratoires par temps sec uniquement. Les bilans présentés ci-dessous ont été réalisés en considérant un « temps sec » comme étant une journée où la pluviométrie enregistrée est inférieure ou égale à **0,2 mm/jour**.

NB : Les travaux de construction de la station d'épuration de Montaut ont pris fin au mois d'octobre 2013, l'exploitation de celle-ci a donc débuté au courant de l'année 2014. Un seul bilan a donc pu être réalisé en 2014.

1 - Bilan de l'exploitation des ouvrages d'épuration 2014

1) Charges en entrée de station d'épuration

- Station d'épuration d'ASSON (1 000 EH) :

Deux bilans complets sont réalisés annuellement sur la STEP d'Asson, les résultats moyens obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2013	Charges moyennes reçues 2014	Équivalents Habitants (EH) 2014
Volume (m ³ /j)	200	149	179	1 190 EH
DBO ₅ (kg/j)	60	32	33	485 EH
DCO (kg/j)	120	64,5	81,5	603 EH
MES (kg/j)	90	26,7	37,6	371 EH
Azote (kg/j)	15	9,9	9	600 EH
Phosphore (kg/j)	4	0,95	1,1	275 EH

Conclusion :

Les flux de pollution traités par la station d'épuration sont conformes aux flux estimés lors de son dimensionnement :

- Environ **55 %** de pollution en DBO₅, en entrée par rapport aux conditions théoriques.
- Pour la DCO, les apports sont d'environ **68 %** du flux théorique.
- Quant au flux hydraulique, il couvre approximativement **90 %** du débit nominal de la station.

Il est à noter que les charges moyennes reçues en 2014, hydraulique et organiques, sont en hausse par rapport à l'année 2013.

• **Station d'épuration de BALIROS (1 800 EH) :**

Deux bilans complets ont été réalisés cette année sur la STEP de Baliros, les résultats moyens obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2013	Charges moyennes reçues 2014	Équivalents Habitants (EH) 2014
Volume (m ³ /j)	270	205	221	1 475 EH
DBO ₅ (kg/j)	108	84,9	85,7	1 412 EH
DCO (kg/j)	216	173,1	198,3	1 636 EH
MES (kg/j)	162	89,9	138,5	1 405 EH
Azote (kg/j)	27	18,6	17,2	1 150 EH
Phosphore (kg/j)	7,2	2,3	1,9	475 EH

Conclusion :

Les flux de pollution traités par la station d'épuration sont conformes et inférieurs aux flux estimés lors de son dimensionnement :

- Environ **80 %** de pollution en DBO₅, en entrée par rapport aux conditions théoriques.
- Pour la DCO, les apports sont d'environ **90 %** du flux théorique.
- Quant au flux hydraulique, il couvre **80 %** du débit nominal de la station.

• **Station d'épuration de BÉNÉJACQ (2 000 EH) :**

Deux bilans complets sont réalisés annuellement sur la STEP de Bénéjacq, les résultats moyens obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2013	Charges moyennes reçues 2014	Équivalents Habitants (EH) 2014
Volume (m ³ /j)	300	289	328	2 190 EH
DBO ₅ (kg/j)	120	76,5	55,7	878 EH
DCO (kg/j)	240	155	124,6	1 008 EH
MES (kg/j)	180	63,5	41,6	441 EH
Azote (kg/j)	30	20,5	16,2	1 080 EH
Phosphore (kg/j)	8	1,95	1,9	475 EH

Conclusion :

Les flux de pollution traités par la station d'épuration sont conformes et restent inférieurs aux flux estimés lors de son dimensionnement :

- Environ **45 %** de pollution en DBO₅, en entrée par rapport aux conditions théoriques.
- Pour la DCO, les apports sont de **50 %** du flux théorique.
- Quant au flux hydraulique, il couvre **110 %** du débit nominal de la station.

Dans le cadre de l'étude de faisabilité de l'extension de la station d'épuration de Baudreix réalisée en 2013, il a été décidé de la suppression de la station d'épuration de Bénéjacq; les eaux usées qui y étaient envoyées seront alors refoulées vers la nouvelle station de Baudreix.

• Station d'épuration de MONTAUT (2 000 EH) :

Du fait que la station d'épuration de Montaut ait été mise en service en cours d'année 2014, un seul bilan complet a été réalisé au cours de cet exercice, les résultats obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2013	Charges moyennes reçues 2014	Équivalents Habitants (EH) 2014
Volume (m ³ /j)	300	/	30	200
DBO ₅ (kg/j)	120	/	9	150
DCO (kg/j)	240	/	22,2	185
MES (kg/j)	180	/	6,9	77
Azote (kg/j)	30	/	3	200
Phosphore (kg/j)	8	/	0,3	75

Conclusion :

Les flux de pollution traités par la station d'épuration sont conformes et bien inférieurs aux flux estimés lors de son dimensionnement, seul le rendement d'élimination du phosphore ne respecte pas l'objectif fixé par l'arrêté du 02 Avril 2012; en effet, la charge reçue est trop faible pour que le rendement soit élevé.

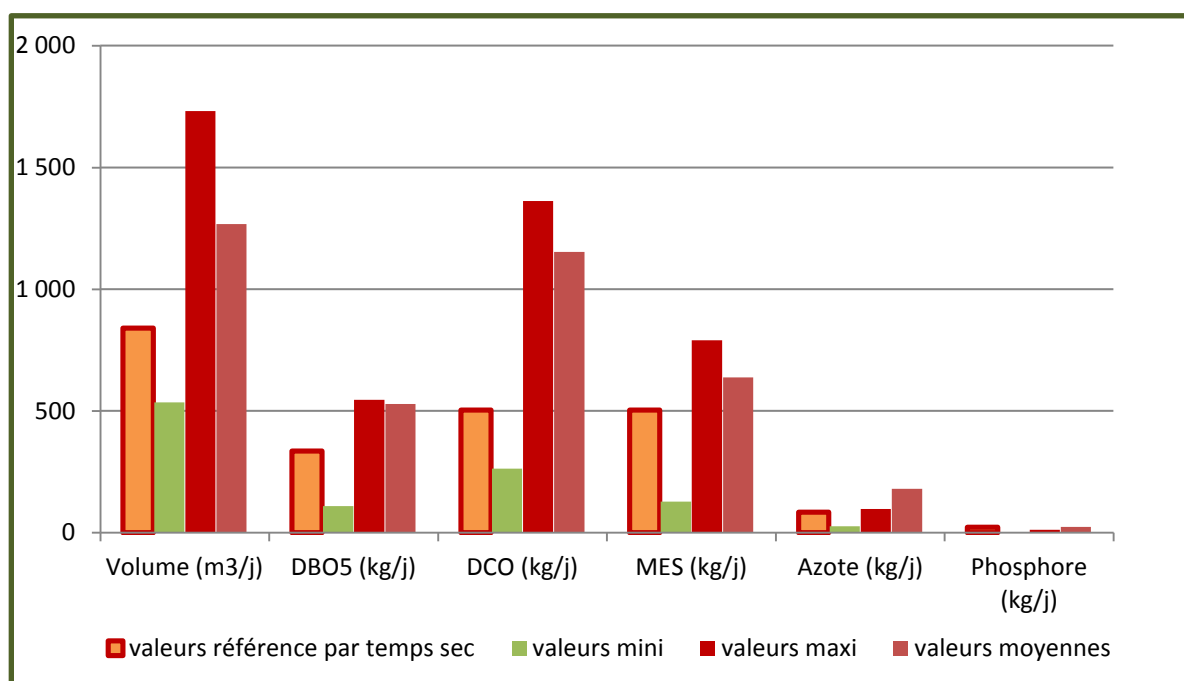
- Environ **7,5 %** de pollution en DBO₅, en entrée par rapport aux conditions théoriques.
- Pour la DCO, les apports sont de **9 %** du flux théorique.
- Quant au flux hydraulique, il couvre **10 %** du débit nominal de la station.

Cependant, il est à noter que la charge polluante arrivant à la station reste faible car tous les raccordements au réseau de collecte ne sont pas établis : **16% de raccordements effectifs** (70 raccordements effectifs et contrôlés par le service sur 425).

- **Station d'épuration d'ASSAT-BORDES (5 600 EH) :**

Sur la STEP d'Assat-Bordes, 12 bilans complets ont été réalisés en 2014, les résultats moyens obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges Minimales 2014	Charges Maximales 2014	Charges Moyennes 2014	Charges Moyennes 2013	Équivalents Habitants (EH) 2014
Volume (m3/j)	840	535	1 732	924	906	6 160 EH
DBO5 (kg/j)	336	109,8	546,4	370,8	263	5 430 EH
DCO (kg/j)	504	263,6	1 362,2	889,6	602,9	6 585 EH
MES (kg/j)	504	128,4	791,2	525,9	358,9	5 339 EH
Azote (kg/j)	84	25,9	97,9	73,9	55,1	4 930 EH
Phosphore (kg/j)	23	3,3	11,7	9,3	7	2 325 EH



Conclusion :

La station d'épuration d'Assat-Bordes, dont le réseau de collecte est principalement de type séparatif, reçoit en entrée **110%** de la charge hydraulique nominale.

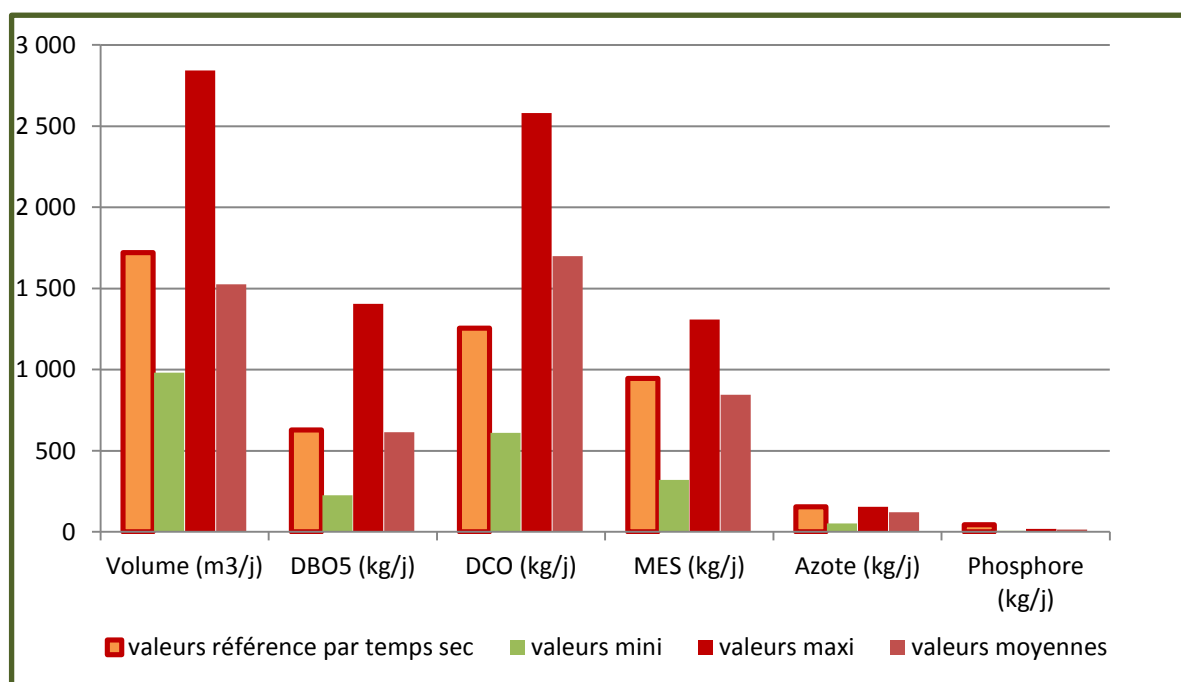
Les flux organiques sont importants, notamment la charge en DCO, dont la moyenne annuelle atteint **175%** de la charge théorique (la charge maximale correspond à environ **270%** du nominal). Ceci s'explique par de fortes entrées d'effluents chargés en raison de la population croissante sur la zone de Bordes mais aussi par la présence de l'usine Turboméca.

Le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la STEP a été attribué au groupement SOGEA/SANTERNE/CACHAU en décembre 2014, les travaux d'extension débuteront en mars/avril 2015 avec la phase de préparation.

- **Station d'épuration de BAUDREIX (10 000 EH) :**

Sur la STEP de Baudreix, 23 bilans ont été réalisés en 2014 (13 bilans complets et 10 bilans partiels), les résultats moyens obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges Minimales 2014	Charges Maximales 2014	Charges Moyennes 2014	Charges Moyennes 2013	Équivalents Habitants (EH) 2014
Volume (m3/j)	1 720	980	2 843	1 525	1 268	10 170 EH
DBO5 (kg/j)	628	225	1 404	613	529	9 675 EH
DCO (kg/j)	1 255	609	2 581	1 698,5	1 153,3	13 055 EH
MES (kg/j)	946	320	1 309	843,8	637,6	8 754 EH
Azote (kg/j)	155	52	155	119,8	180,4	8 000 EH
Phosphore (kg/j)	43	6	19	14,7	23,3	3 750 EH



Conclusion :

- En organique, la charge de DBO₅ en entrée atteint **95%** de la charge attendue dans les conditions théoriques, et **135%** en ce qui concerne la DCO, ce qui est largement supérieur aux conditions nominales attendues par rapport au dimensionnement de la station.
- En hydraulique, on atteint en entrée environ **90%** du débit nominal par temps sec.

En 2013, l'étude de faisabilité pour l'agrandissement de la STEP de Baudreix a été réalisée, les pointes de flux hydraulique et organique ainsi que l'extension future de la commune ont été prises en compte, la capacité de traitement de la station passera à 20 000 EH au lieu de 10 000 EH actuellement.

Cette hypothèse de dimensionnement futur se voit aujourd'hui confirmée au vu des résultats obtenus sur l'année 2014 et notamment avec le dernier bilan du 17 décembre 2014 où l'on atteint 20 000 EH en termes de pollution organique en entrée de station.

2) Rendements épuratoires

Les données présentées ci-dessous indiquent que les stations d'épuration du Syndicat sont conformes en termes de la qualité de leurs rejets. Les tableaux ci-dessous présentent les objectifs de rejet de flux de pollution et de rendement épuratoire.

- **Station d'épuration d'ASSON (1 000 EH) :**

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2014		Rendements 2014	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	5	25	1	3	96,8%	70%
DCO	25	125	3,8	22	95,3%	75%
MES	7	35	1,8	10,5	95,2%	90%
NK	/	/	3,9	22,7	55,9%	NC
Pt	/	/	0,68	3,9	39,4%	NC

Conclusion :

Les rendements de la station d'épuration d'Asson sont conformes.
Le rejet est conforme pour l'année 2014.

- **Station d'épuration de BALIROS (1 800 EH) :**

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2014		Rendements 2014	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	7	25	0,7	3,2	99,1%	70%
DCO	34	125	6,2	26,5	96,9%	75%
MES	9,5	35	1,4	5,8	99%	90%
NK	19	70	1,5	6,3	91,5%	30%
Pt	5	18	1,0	4,4	47,1%	30%

Conclusion :

Les rendements de la station d'épuration de Baliros sont supérieurs aux rendements de référence imposés par l'arrêté préfectoral du 16 Avril 2007.

Le rejet est conforme pour l'année 2014.

- **Station d'épuration de BÉNÉJACQ (2 000 EH) :**

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2014		Rendements 2014	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	7,5	25	0,8	2,6	98,5%	70%
DCO	27,2	90	7	21,5	94,4%	75%
MES	9	30	1,9	5,8	95,4%	90%
NK	15	50	1	3	94,1%	NC
Pt	0,6	2	1,4	4,2	26,9%	NC

Conclusion :

Les rendements de la station d'épuration de Bénéjacq sont conformes aux rendements de référence imposés par l'arrêté préfectoral du 03 Mars 1997, sauf pour le paramètre phosphore en termes de concentration et de flux de rejet.

Le rejet ne peut être considéré conforme pour l'année 2014.

• **Station d'épuration de MONTAUT (2 000 EH) :**

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2014		Rendements 2014	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	7,5	25	0,2	5	98,3%	93,75%
DCO	27	90	1,9	62	91,6%	88,75%
MES	10,5	35	0,1	2	99,1%	94,2%
NK	6	20	0,1	3,9	96,1%	80%
Pt	4,8	16	0,2	7,4	26,4%	40%

Conclusion :

Le rendement d'élimination du phosphore est inférieur au rendement de référence imposé par l'arrêté préfectoral du 02 Avril 2012; en effet, la charge reçue en entrée de station est trop faible pour atteindre un rendement d'élimination élevé.

Le rejet est néanmoins conforme pour l'année 2014.

• **Station d'épuration d'ASSAT-BORDES (5 600 EH) :**

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2014		Rendements 2014	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	28	25	3	3,3	99,2%	70%
DCO	137	125	30,7	34	96,6%	75%
MES	39	35	8	8,8	98,5%	90%
NK	NC	NC	8,5	9	88,5%	NC
Pt	NC	NC	3,4	3,7	63,7%	NC

Conclusion :

Les rendements de la station d'épuration d'Assat-Bordes sont conformes aux rendements de référence imposés par l'arrêté préfectoral du 11 juin 2007.

Le rejet est conforme pour l'année 2014.

- **Station d'épuration de BAUDREIX (10 000 EH) :**

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejet 2014		Rendements 2014	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	34	25	5,7	3,4	99,1%	95%
DCO	170	125	61,9	37	96,4%	90%
MES	48	35	8,1	4,9	99%	95%
NK	NC	NC	14,2	8,5	88,2%	NC
Pt	NC	NC	5,2	3,1	64,6%	NC

Conclusion :

Les rendements de la station d'épuration de Baudreix sont conformes. Le traitement des eaux usées a été performant cette année.

Le rejet est conforme pour l'année 2014.



Illustration 10: Canal de sortie des eaux traitées de la Step de Baudreix

3) Les sous-produits d'épuration

Quantification des boues produites :

La production de boues est directement liée à la quantité de pollution retirée des eaux usées. Ainsi, plus la dépollution est efficace, plus la production de boues est élevée. Les boues rencontrées sur le Syndicat correspondent à des boues de traitement biologique d'aération prolongée. Elles sont donc essentiellement formées par **les résidus de bactéries « cultivées »** dans les ouvrages d'épuration. Ces bactéries ont consommé des matières organiques contenues dans les effluents bruts et les ont digérés.

Il est important de noter l'absence de production de boues sur la STEP de Montaut du fait de sa trop récente mise en service.

La quantité totale de boues produite durant l'année 2014 est évaluée à **185,43 tonnes de matières sèches** :

- **2 631 m³ produits** par la station de Baliros en moyenne à 4,6 g MS/L, soit environ 18,6 tonnes de matières sèches produites (sont compris les 6,5 tonnes de matières

sèches évacuées suite aux déshydratations mobiles de mars et décembre 2014. Cette production correspond à **1 127 EH**.

- **11 202 m³ produits** par la station de Baudreix en moyenne à 20,5% de siccité soit environ 100,83 tonnes de matières sèches produites. Cette production correspond à **6 111 EH**.
- **8 777 m³ produits** par la station d'Assat-Bordes à 4,5 g MS/L en moyenne, soit 48,24 tonnes de matières sèches produites (sont compris les 10 tonnes de matières sèches évacuées suite à la déshydratation mobile réalisées en février et décembre 2014). Cette production correspond à **2 923 EH**.
- **3 230 m³ produits** par la station de Bénéjacq en moyenne à 5,5 g MS/L soit environ 17,76 tonnes de matières sèches produites. Cette production correspond à **1 080 EH**.

NB : on considère une production moyenne de boue de 16,5 kg MS//EH.

Soit les productions de boues suivantes pour les exercices 2013 et 2014 :

STEP	Volumes extraits 2013 (m ³)	Tonnes MS 2013	EH 2013	Volumes extraits 2014 (m ³)	Tonnes MS 2014	EH 2014
BALIRO	2 100	18,76	1 137	2 631	18,6	1 127
BÉNÉJACQ	2 800	15,4	933	3 230	17,76	1 080
BORDES-ASSAT	7 038	38,9	2 360	8 777	48,24	2 923
BAUDREIX	9 755	100,01	6 061	11 202	100,83	6 111
TOTAL		173,07 Tonnes de MS			185,43 Tonnes de MS	

La production de boues a nettement augmentée par rapport à l'exercice 2013.

Il faut spécialement noter la nette augmentation des volumes extraits sur la STEP de Baudreix, cependant la production de matière sèche reste stable, ce qui peut s'expliquer par le fait qu'un mauvais réglage de la centrifugeuse a été fait au cours de l'année.

Les filières de traitement des boues pour toutes les stations d'épuration sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les boues de la station d'épuration de Baudreix sont déshydratées sur le site et envoyées en compostage sur la plateforme de TERRALYS à Pontacq pour être valorisées en agriculture.

Les boues de la station d'épuration de Baliros, Bordes-Assat et de Bénéjacq sont épaissies dans des lits à rhizophytes.



Illustration 11 : Step Assat-Bordes avant extension en 2015



Illustration 12 : Tamis rotatif

Quantification des sables, des graisses, et des déchets de dégrillage :

Station d'épuration d'Asson :

- Les refus du dégrilleur (700 kg) sont incinérés sur le site de Lescar.
- Les sables (200 kg) → Lyonnaise des Eaux.
- Les graisses (2 m³) ont été évacuées sur le site de la SARL LABAT à Aire sur Adour.

Station d'épuration de Baliros :

Les déchets de dégrillage (3 500 kg) ont été évacués et traités sur l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Lescar.

Station d'épuration de Bénéjacq :

- Les sables (800 kg) → Lyonnaise des Eaux.
- Les graisses (10 m³) ont été évacuées sur le site de la SARL LABAT à Aire sur Adour.
- Les déchets de dégrillage (2 000 kg) ont été évacués et traités sur l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Lescar.

Station d'épuration d'Assat-Bordes :

- Les refus du dégrilleur (3 000 kg) sont incinérés sur le site de Lescar.
- Les sables (800 kg) → Lyonnaise des Eaux.
- Les graisses (8 m³) ont été évacuées sur le site de la SARL LABAT à Aire sur Adour.

Station d'épuration de Baudreix :

- Les déchets de dégrillage (6 000 kg) ont été évacués et traités sur l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Lescar.

Pour les stations d'épuration de Baliros et de Baudreix, il faut noter la présence d'un tamis rotatif qui collecte les refus de grilles, les sables et les graisses, pour être ensuite ensachés.



Illustration 12 : Local à boues de la Step de Montaut

4) Consommation énergétique

Le tableau suivant dresse le bilan de la consommation énergétique de chaque station d'épuration du territoire.

En considérant ces consommations énergétiques annuelles ainsi que les flux annuels entrant pour chaque station d'épuration exprimés en équivalents habitants, il est possible de déterminer l'énergie nécessaire pour éliminer 1 kilogramme de DBO₅ (ratio kWh/kg DBO₅ éliminé). Pour une station d'épuration de type **boues activées**, il est donné un **ratio moyen de 2,5 kWh/kg de DBO₅ éliminé**.

Station d'épuration	2013				2014			
	Conso (kWh/an)	Flux moyen annuel DBO ₅ (EH) ¹	Ratio (kWh/ kg DBO ₅ éliminé)	Coût (€ TTC/an)	Conso (kWh/an)	Flux moyen annuel DBO ₅ (EH) ¹	Ratio (kWh/ kg DBO ₅ éliminé)	Coût (€ TTC/an)
STEP Asson* (1 000 EH)	38 744	535	3,6*	5 136	33 386	485	3,2*	5 563
STEP Baliros* (1 800 EH)	67 484	1 415	2,3*	8 957	65 789	1 412	1,7*	8 870
STEP Bénéjacq* (2 000 EH)	83 886	1 275	3,2*	10 362	74 894	878	1,7*	9 377
STEP Montaut * (2 000 EH)	1 409 (nov. à déc. 2013)				22 779 (nov. à déc. 2014)			3 922
STEP Bordes-Assat (5 600 EH)	232 604	4 385	3,4	30 184	238 546	5 430	2,0	30 478
STEP Baudreix (10 000 EH)	308 009	8 820	1,7	38 939	354 388	9 675	1,7	41 111

¹ Ces flux annuels exprimés en équivalents habitants sont issus du paragraphe IV/1-1)

TOTAL	732 136	/	/	93 578	789 782	/	/	99 321
--------------	----------------	----------	----------	---------------	----------------	----------	----------	---------------

Les ratios ne sont pas calculés pour la STEP de Montaut car ne sont pas représentatifs du fait de la trop récente mise en service de la station.

**NB : Pour les stations d'Asson, Baliros, Bénéjacq, seuls 2 bilans sont réalisés, les flux moyens annuels ne sont donc que peu représentatifs du fonctionnement global de ces stations.*

L'évolution, entre les exercices 2013 et 2014, de la consommation énergétique des différentes stations d'épuration est présentée dans le tableau ci-dessous. Le nombre d'équivalents habitants, exprimé en pourcentage de la valeur nominale, y est également établi.

Station d'épuration	Evolution conso 2013/2014 (%)	DBO₅ moyen 2014 (% EH nominal)
STEP Asson (1 000 EH)	- 13,8 %	48,5 %
STEP Baliros (1 800 EH)	- 2,5 %	78,4 %
STEP Bénéjacq (2 000 EH)	- 10,7 %	43,9 %
STEP Montaut (2 000 EH)	Non représentatif	7,5%
STEP Assat-Bordes (5 600 EH)	+ 2,5 %	97 %
STEP Baudreix (10 000 EH)	+ 15,1 %	96,7 %
TOTAL	+ 7,9 %	/

Le tableau présenté ci-dessous établit le bilan des consommations énergétiques 2013/2014 des postes de relevage du territoire.

Nom du poste de relevage	Communes	Conso 2013² (kWh/an)	Conso 2014² (kWh/an)	Évolution conso 2013/2014 (%)
PR LES VIGNES	ARROS-NAY	196	130	- 33,7 %
PR LOT. LE VERGER	ARROS-NAY	281	307	9,3 %
PR ZONE CLÉMENT ADER	ASSAT	Pas de données	6 557	/
PR DE BIE	ASSON	135	155	- 14,8 %
PR DE MARANCY	ASSON	Pas de données	7 365	/
PR STADE (BALIROS 1)	BALIROS	117	136	+ 16,2 %
PR BALIROS (à côté de PMC) (BALIROS 2)	BALIROS	1 436	1 367	- 4,8 %
PR BALIROS PRESSION	BALIROS	Pas de conso électrique		
PR O'KIRI	BAUDREIX	Conso incluse avec STEP Baudreix		
PR LOT. LA CHATAIGNERAIE	BAUDREIX	Pas de données – Lotissement privé		
PR BENEJACQ PAE	BENEJACQ	4 140	3 307	- 20,1 %
PR HENRI IV (DO)	BENEJACQ	1 751	1 781	+ 1,7 %

² Consommations issues des relevés EDF

PR ESPACE DES PYRENEES (SUPER U)	BENEJACQ	65 360	459	Erreur de facturation 2013
PR RUE DU MOULIN	BENEJACQ	1 173	1 321	+ 12,6 %
PR DES ARTIGUES	BENEJACQ	13 994	15 150	+ 8,3 %
PR VIOLETTES	BENEJACQ	602	508	- 15,6 %
PR LOT. LES LANOTS	BENEJACQ	Pas de données – Lotissement privé		
PR LES GRANGES	BORDES	14 206	26 289	+ 85 %
PR LOT. PIC D'ORHY	BORDES	Pas de données – Lotissement privé		
PR LOT. ANDARS	BOURDETTES	Pas de données		
PR TEXTILE	BOURDETTES	3 159	3 677	+ 16,4 %
PR VILLAGE	BOURDETTES	8 622	7 481	- 13,2 %
PR PONT DU LAGOIN	COARRAZE	7 422	5 969	- 19,6 %
PR LA MONTJOIE	COARRAZE	1 665	1 511	- 19,6 %
PR HOURCQ	IGON	2 538	3 132	+ 23,4%
PR LAVOIR	IGON	1 774	2 356	+ 32,8 %
PR CAPBAT	IGON	623	1 110	+ 78,2 %
PR LOT. ISARCE	IGON	111	857	+ 672,1 %
PR LOT. PYRENE	MIREPEIX	223	185	- 18,83 %
PR LOT. ESTIBETTE	MIREPEIX	Pas de données – Lotissement privé		
PR 01 LES AIGUILLOUS	MONTAUT	Pas de données	- 780	/
PR 02 BETHARRAM	MONTAUT	Pas de données	4 137	/
PR 03 LANNE DE HAUT	MONTAUT	Mise en service trop récente		
PR 04 RTE DE ST VINCENT	MONTAUT	Pas de données	3 902	/
PR 05 LE MOURLE	MONTAUT	Pas de données	8 553	/
PR RUE DU CANAL	NAY	7 575	5 560	- 26,6 %
PR SAINT ROCH	NAY	3 503	7 572	+ 116,1 %
PR PARDIES PIETAT	PARDIES PIETAT	3 307	3 927	+ 18,7 %
PR SAINT ABIT	SAINT ABIT	1 064	1 695	+ 59,3 %
TOTAL	39	148 102	125 676	- 15,1 %

2 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions nationales issues de la directive ERU

En accord avec les Arrêtés Préfectoraux autorisant le fonctionnement des systèmes d'assainissement d'Asson, Baliros, Montaut, Assat-Bordes et Baudreix, les rejets moyens annuels des stations d'épuration sont **conformes**.

Seule la STEP de Bénéjacq présente une non-conformité sur le paramètre phosphore.

De plus, lors de certains bilans, on note de très fortes concentrations organiques à Baudreix et Assat-Bordes, avec des pointes à, respectivement, près de 24 000 EH et 11 000 EH, valeurs plus de deux fois supérieures aux capacités nominales de traitement de ces stations et qui justifient clairement les redimensionnements envisagés.

3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

La mesure de cet indicateur a pour objectif de s'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées afin de préserver durablement le cadre de vie et le milieu naturel.

Il s'agit du **pourcentage de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes à la réglementation**, pour les stations d'épuration de capacité supérieure à 2 000 équivalents habitants.

Pour rappel, un bilan est jugé conforme s'il respecte les valeurs limites fixées en flux maximal et, soit les valeurs limites fixées en concentration, soit les valeurs limites fixées en rendement indiquées dans l'Arrêté Préfectoral.

Les taux de conformité pour l'année 2014 sont, pour les stations concernées par cet indicateur, les suivants :

	Nombre de bilans 24 heures réalisés en 2014	Nombre de bilans 24 heures conformes en 2014	Taux de conformité (%)
STEP Asson (1 000 EH)	2	2	100 %
STEP BENEJACQ (2 000 EH)	2	2	100 %
STEP MONTAUT (2 000 EH)	1	1	100 %
STEP ASSAT-BORDES (5 600 EH)	12	12	100 %
STEP BAUDREIX (10 000 EH)	24	24	100 %

STEP Bénéjacq → non-conformité sur le paramètre phosphore (flux et concentration)

4 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

Cet indicateur a pour but d'évaluer la connaissance des réseaux d'assainissement, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre leur évolution.

Le tableau figurant en **Annexe 8**, présente les modalités de calcul de cet indicateur.

Pour 2014, il s'établit à **101 / 120**.

5 - Indice de connaissance de rejet au milieu naturel

Cet indice mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en temps sec et en temps de pluie. Il vise à évaluer l'effort de protection de la qualité des milieux récepteurs.

En 2014, il s'établit à **95 / 120**.

Le tableau figurant en **Annexe 8**, présente les modalités de calcul de cet indicateur.

De plus, des mesures sur les points clefs du réseau d'assainissement vont être réalisées afin de déterminer le taux de collecte par secteur.

6 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage

Cet indicateur donne un aperçu de l'état et du fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées, à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau sont les points du réseau pour lesquels il y a au moins 2 interventions par an (actions préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux (hors branchements).

Ce nombre est évalué à **4 points noirs soit 2,5 %**

Ce suivi nous indique les principaux points sensibles sur le réseau d'assainissement : plaques d'égouts vétustes, réseaux bouchés.

7 - Taux de débordement chez les usagers

Cet indicateur mesure le nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement. Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Taux de débordement = nombre de demandes d'indemnisation au millier d'habitants desservis. Le nombre de débordements correspond alors au nombre de demandes d'indemnisations par des tiers ou des usagers.

Pour l'année 2014, **une demande d'indemnisation a été déposée** suite à des dysfonctionnements du réseau public. Le taux est alors de **0,04 ‰ habitants en 2014.**

8 - Taux de renouvellement des réseaux

Cet indicateur complète l'information sur la qualité de la gestion patrimoniale du service donnée par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.

Ce taux est le quotient exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacés à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

	2012	2013	2014
Linéaire de canalisation renouvelé au cours de l'exercice (ml)	2 200	563	1 856

Le renouvellement de réseau pour l'exercice 2014 est réparti comme suit :

- Remplacement in situ :
 - 61 ml, avenue Jean-Seignères à Nay suite à un effondrement

- Réhabilitation ou modification du système de collecte (mise en séparatif par ex.)
 - 1 475 ml, rue Talamon Henri IV à Nay
 - 320 ml, quartier Labat à Asson

 - Créations
 - 3 352 ml, gravitaire à Montaut
 - 882 ml, refoulement à Montaut
 - 390 ml, extensions gravitaires à Bordes, Angaïs, Bénéjacq et Bordères
 - 298 ml, gravitaire, Canal de la Grau à Nay
- Total : 4 922 ml

Soit au total 1 856 ml renouvelés ou réhabilités sur les 177 000 ml de réseau au cours de l'exercice 2014.

On obtient donc un **taux de renouvellement du réseau de 1,04%**.

NB : On ne prend en compte que le renouvellement réalisé depuis le 1^{er} janvier 2014, date de création du SEAPaN,



Illustration 13: Pose de réseau EU, AEP et Gaz en forage horizontal sous voie ferrée à Baudreix

9 - Taux de réclamation

Ce taux constitue un reflet de la qualité du service rendu aux usagers. Le nombre de réclamations est rapporté au millier d'abonnés.

Le nombre total de réclamation in situ pour l'année 2014 est de **58** dont :

- 22 demandes d'explications : explications de la PFAC, du règlement de service, des factures (acompte, solde), etc.
- 20 concernant des erreurs de tarification (par exemple : facturation de la redevance assainissement pour de l'assainissement non collectif).
- 18 concernant un problème technique (réseau bouché, etc...).

Le taux de réclamation pour l'année 2014 est donc de **6.9 % abonnés.**

Au Syndicat, toutes les demandes écrites sont enregistrées. De plus, une liste informatisée est tenue à jour concernant les réclamations téléphoniques.

Une lettre d'information du Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay a été transmise aux abonnés en 2014, dans le but de leur faciliter la compréhension des investissements réalisés et du fonctionnement du service. Cette lettre d'information figure en **Annexe 9.**

V/ INDICATEURS FINANCIERS

1 - Prix du service

Il comprend un abonnement annuel de 50 € HT, la redevance s'élevant à 1,48 € HT par m³.

2 - Redevance assainissement

Le tableau suivant indique le prix de la redevance assainissement par commune pour l'année 2014, celle-ci est calculée hors taxe.

Communes	Total HT (€/m ³) 2011	Total HT (€/m ³) 2012	Total HT (€/m ³) 2013	Total HT (€/m ³) 2014	Evolution 2011 à 2014	Redevance 2013 (€ HT)	Redevance 2014 (€ HT)
ANGAIS	1,9	1,48	1,48	1,48	-28,38%	48 928	46 930
ARROS-de-NAY	1,45	1,48	1,48	1,48	+2,03%	47 254	53 328
ARTHEZ D'ASSON	-	-	-	1,48	-	-	-
ASSAT	1,9	1,48	1,48	1,48	-28,38%	4 631	11 250
ASSON	-	1,48	1,48	1,48	-	85 381	113 487
BALIROS	1,45	1,48	1,48	1,48	+2,03%	28 718	33 997
BAUDREIX	1,66	1,48	1,48	1,48	-12,16%	11 255	24 750
BENEJACQ	1,66	1,48	1,48	1,48	-12,16%	178 264	203 735
BEUSTE	-	-	-	1,48	-	-	-
BOEIL-BEZING	1,9	1,48	1,48	1,48	-28,38%	71 719	86 780
BORDERES	-	1,48	1,48	1,48	-	185	245
BORDES	1,9	1,48	1,48	1,48	-28,38%	197 792	239 591
BOURDETTES	1,45	1,48	1,48	1,48	+2,03%	34 110	43 395
COARRAZE	1,66	1,48	1,48	1,48	-12,16%	161 878	205 921
HAUT-DE-BOSDARROS	-	-	-	1,48	-	-	-
IGON	1,66	1,48	1,48	1,48	-12,16%	80 253	96 542
LAGOS	-	-	-	1,48	-	-	-
MIREPEIX	1,66	1,48	1,48	1,48	-12,16%	95 330	127 150
MONTAUT	-	-	-	1,48	-	-	61 694
NAY	1,66	1,48	1,48	1,48	-12,16%	304 213	349 577
PARDIES-PIETAT	1,45	1,48	1,48	1,48	+2,03%	33 446	33 266
SAINT-ABIT	1,45	1,48	1,48	1,48	+2,03%	26 467	28 581
TOTAL						1 409 824	1 760 219

La part variable n'a pas subi d'augmentation depuis le 1^{er} janvier 2012 pour les communes adhérentes du syndicat.

L'augmentation des redevances s'explique par l'augmentation du nombre d'abonnés dans de nombreuses communes du territoire.

3 - Budget du Syndicat 2014

Le budget ci-dessous correspond au budget prévisionnel (B.P.) voté le 13/02/2014 :

Section d'exploitation					
Chap.	Dépenses (€)		Chap.	Recettes (€)	
011	Charges à caractère général	403 500	70	Vente de produits finis, prestation de service	1 811 000
012	Charges de personnel	302 530	74	Subventions d'exploitation	89 100
65	Autres charges de gestion courante	50 600	75	Autres produits de gestion courante	100
Total des dépenses de gestion des services		756 630	Total des recettes de gestion des services		1 900 200
66	Charges financières	330 301	76	Produits financiers	200
67	Charges exceptionnelles	20 000	77	Produits exceptionnels	3 000
022	Dépenses imprévues	34 999			
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 141 930	Total des recettes réelles d'exploitation		1 903 400
023	Virement à la section d'investissement	592 642	042	Opération ordre transfert entre section	390 000
042	Opération ordre transfert entre section	830 000			
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 422 642	Total des recettes d'ordre d'exploitation		390 000
TOTAL		2 564 572	TOTAL		2 293 400
Résultat reporté ou anticipé		0	Résultat reporté ou anticipé		271 172
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		2 564 572	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		2 564 572

Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement : 1 032 642 €

Section d'investissement

Chap.	Dépenses (€)		Chap.	Recettes (€)	
21	Immobilisations corporelles	94 700	13	Subventions d'investissement reçues	2 183 939
	Total des opérations d'équipement	4 057 621	16	Emprunts et dettes assimilés	700 000
Total des dépenses d'équipement		4 152 321	Total des recettes d'équipement		2 883 939
16	Emprunts et dettes assimilés	397 000	106	Réserves	1 229 081
020	Dépenses imprévues	28 331			
Total des dépenses financières		425 331	Total des recettes financières		1 229 081
Total des dépenses réelles d'investissement		4 577 652	Total des recettes réelles d'investissement		4 113 020
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	390 000	021	Virement de la section de fonctionnement	592 642
			040	Opérations d'ordre de transfert entre section	830 000
041	Opérations patrimoniales	96 000	041	Opérations patrimoniales	96 000
Total des dépenses d'ordre d'investissement		486 000	Total des recettes d'ordre d'investissement		1 518 642
TOTAL		5 063 652	TOTAL		5 631 662
Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé		568 010	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé		0
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		5 631 662	TOTAL DES RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT		5 631 662

Autofinancement prévisionnel dégagé par la section d'exploitation : 1 032 642 €

4 - Encours de la dette et montants des annuités de remboursement

Le tableau ci-dessous présente un état global de la dette pour l'année 2014 :

Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/2014 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
10 226 402 €	8 675 983 €	712 608 €	326 068 €	386 540 €

La durée d'extinction de la dette de la collectivité peut être calculée.

Cet indicateur représente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service de l'assainissement collectif.

Données arrêtées au 31 décembre 2014	
Encours de la dette contractée	9 040 638 € HT
<i>Recettes réelles de fonctionnement = 1 868 900 € HT</i>	
<i>Dépenses réelles de fonctionnement = 1 168 100 € HT</i>	
Epargne brute annuelle	700 800 € HT
Durée d'extinction de la dette	12,9 ans

Si la collectivité consacrait l'intégralité de sa capacité de financement brute au remboursement du stock de dette, il lui faudrait 12,9 ans pour se désendetter

5 - Montant des amortissements réalisés par la collectivité

Les amortissements réalisés par la collectivité en 2014 s'élèvent à **830 000 €**.
Quant aux reprises de subventions, elles s'élèvent, pour l'année 2014, à **390 000 €**.

6 - Taux d'impayés

Cet indicateur traduit l'optimisation des coûts du service par un juste recouvrement des sommes dues dans un souci de pérennité économique du service. (Données arrêtées au 31/12/2014).

Le montant des impayés s'élève à 19 717 € HT en 2014 (+ 17 % par rapport à l'exercice 2013).

	ANGAIS	ARROS DE NAY	ARTHEZ D'ASSON	ASSAT	ASSON	BALIROS	BAUDREIX
Taux d'impayés (montants) (%)	0,04	- 0,74	/	0	10,01	6,16	4,95
Taux d'impayés (abonnés) (%)	0,33	0,75	/	0	3,67	5,95	6,19

	BENEJACQ	BEUSTE	BOEIL- BEZING	BORDERES	BORDES	BOURDETTES	COARRAZE
Taux d'impayés (montants) (%)	6,85	/	2,19	0	15,66	2,6	18,76
Taux d'impayés (abonnés) (%)	1,72	/	1,97	0	2,97	2,78	3,69

	HAUT DE BOSDARROS	IGON	LAGOS	MIREPEIX	MONTAUT	NAY	PARDIES PIETAT	SAINT ABIT
Taux d'impayés (montants) (%)	/	3	/	2,4	3,33	26,24	1,25	0,13
Taux d'impayés (abonnés) (%)	/	0,95	/	1,72	2,23	4,1	2,41	0,78

Pour l'année 2014, le taux d'impayés global sur le territoire du SEAPaN s'élève à **1,12 %**, si on le calcule **en fonction des montants**, et à **2,79%** si on le calcule **en fonction du nombre d'abonnés**.

NB : Pour rappel, en 2013, le taux d'impayé s'élevait à 1,27%, si on le calcule en fonction des montants, et à 2,79% si on le calcule en fonction des abonnés.

À la redevance indiquée au paragraphe V.2, il faut déduire le montant des impayés ainsi que le montant des factures irrécouvrables pour l'année 2014.

En 2014, le montant des impayés est de 19 717 € HT et le montant des factures irrécouvrables s'élève à 270 € HT.

La redevance réelle pour l'année 2014 est donc de 1 740 232 € HT.

NB : le taux d'impayés en montants pour la commune d'Arros-de-Nay est négatif car certains montants ont été régularisés et il y a eu par ailleurs des factures impayées dont les montants sont inférieurs à ceux régularisés d'où le fait que le taux calculé en fonction du nombre d'abonné soit positif.

7 - Présentation d'une facture

En **Annexe 10**, est joint un exemple type de facture pour une commune du Syndicat avec le détail du prix de l'eau et du prix de l'assainissement collectif.

Référence moyenne de 120 m³.

8 - Autres Tarifs

Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) :

L'article 30 de la loi n°2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificative pour 2012, codifié à l'article *L.1331-7 du Code de la Santé Publique*, a créé la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), avec entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2012 en remplacement de la Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE) qui a été supprimée à compter de cette même date.

La PFAC est instituée sur le territoire du SEAPaN à compter de l'exécution de la délibération du comité syndical du 13 mai 2014, pour un montant maximum de 3 200 € HT par logement

La PFAC est due par les propriétaires d'immeubles de constructions nouvelles dont la construction, l'extension ou l'aménagement génère des eaux usées supplémentaires rejetées dans le réseau public de collecte des eaux usées.

La PFAC est exigible à la date du raccordement de l'immeuble à un réseau de collecte ancien ou nouveau, à la date d'achèvement des travaux pour l'extension ou du réaménagement d'un immeuble déjà raccordé qui rejette des eaux usées supplémentaires ou à la date du contrôle effectué par le service d'assainissement collectif, lorsqu'un tel contrôle a révélé l'existence d'un raccordement d'eaux usées.

La PFAC est calculée selon les modalités suivantes avec ces coefficients modérateurs :

1) Constructions neuves : édification sur un terrain non construit

	Base surface de plancher (le m²)	Coefficient modérateur
* Maisons individuelles (jusqu'à 2 logements/logement)	20 €	1
* Immeubles collectifs ou groupe d'habitations (défini par le code de la construction à compter de 3 logements/logement)	20 €	0,7
* Logements collectifs, bailleurs sociaux, maisons de repos, établissements de santé, internats, établissements de service public (par logement)	20 €	0,7

2) Constructions neuves : modification de la partie existante

	Base surface de plancher (le m ²)	Coefficient modérateur
* Terrain supportant des constructions raccordées au réseau public destinées à être démolies avec réalisation de constructions nouvelles	20 €	1
* Extension ou changement de destination de constructions existantes raccordées au réseau générant des eaux usées complémentaires	20 €	1
* Aménagement intérieur d'un immeuble déjà raccordé au réseau public ne générant pas d'eaux usées supplémentaires	NÉANT	0

3) Constructions existantes

La PFAC est due par les propriétaires d'immeubles de constructions existantes qui génèrent des eaux usées supplémentaires rejetées dans le réseau public de collecte des eaux usées lors de la construction ou de l'extension du réseau public de collecte.

La PFAC est calculée selon les modalités suivantes avec coefficients modérateurs :

	Base surface de plancher par logement existant (le m ²)	Coefficient modérateur
* Construction existante (si absence de déclaration de superficie 100 m ² appliqué)	20 €	0,30

Participation pour rejet d'eaux usées assimilées domestiques :

La PFAC « assimilés domestiques » est instituée sur le territoire du SEAPaN à compter de l'exécution de la délibération en date du 13 mai 2014.

La PFAC « assimilés domestiques » est due par les propriétaires d'immeubles et d'établissements qui produisent des eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique, lorsque ces propriétaires demandent à bénéficier du droit de raccordement au réseau public de collecte prévu par l'article L. 1331-7-1 du Code de la Santé Publique.

La PFAC « assimilés domestiques » est exigible à la date d'accord de la demande par le service d'assainissement collectif de la demande mentionnée au paragraphe précédent. Elle est également exigible à la date du contrôle effectué par le service d'assainissement collectif, lorsqu'un tel contrôle a révélé l'existence d'un raccordement d'eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique sans que le propriétaire de l'immeuble ou de l'établissement produisant ces eaux usées ait présenté antérieurement une demande de raccordement.

La PFAC « assimilés domestiques » est calculée selon :

Base de surface de plancher (m²) * 20 € * 0,8 (coefficient modérateur)

VI/ MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

1 - Réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement

Les travaux d'entretien courant de prévention sur le réseau d'assainissement depuis 2008 ont permis une baisse du nombre d'interventions sur le réseau.

Le Syndicat a réalisé quelques travaux de remise à niveau de regards sous chaussée existant sur l'ensemble du territoire.

L'Annexe 2 donne le détail des interventions réalisées sur le réseau d'assainissement pour l'exercice 2014.

Pour l'année 2014, le **taux de curage du linéaire total de réseau**, que l'on considère de 165 km (on ne prend pas en compte le refoulement), est d'environ **1,7 % (soit 2,8 km de réseau)**. Pour rappel, ce taux de curage était de 4,4 % en 2013.

2 - Amélioration du fonctionnement & entretien des STEPs

Aucune opération n'a été réalisée sur la STEP de Montaut, elle n'apparaît donc pas dans ce qui suit.

1) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP d'ASSON (régie)

<i>Travaux et entretiens effectués sur la STEP d'Asson</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
14/01/2014	Asson	Lyonnaise des Eaux	Pompage dessableur/déshuileur (1 m ³)	169,00
15/04/2014			Pompage graisse (2,5 m ³)	189,00
21/05/2014			Pompage boues	87,00
20/06/2014			Remise en état motoréducteur	828,00
17/09/2014			Pompage écumes	205,00
02/10/2014				205,00
			Pompage sable	169,00
05/11/2014			Pompage écumes	204,32

Sur l'année 2014, les dépenses concernant l'entretien de la station (curage, nettoyage, écrémage) se sont élevées à 1 228 € HT. Quant aux dépenses de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique, elles se sont élevées à 828 € HT.

Les dépenses totales consacrées à l'entretien et l'amélioration de la STEP d'Asson ont donc été de **2 056 € HT**.

2) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BALIROS (régie)

<i>Travaux et entretiens effectués sur la STEP de Baliros</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
11/12/2013	Baliros	Lyonnaise des Eaux	Déshydratation mobile	1 887,28
20/03/2014		Lyonnaise des Eaux	Déshydratation mobile	2 912,77
06/06/2014		LOUBSENS	Remise en état du motoréducteur	282,00
02/07/2014		SAUR	Remplacement Hydrovar sur pompe de forage eau industrielle	580,00

Les dépenses concernant l'entretien de la station pour l'année 2014 (curage, nettoyage, écrémage) se sont élevées à 4 800 € HT. Une opération de déshydratation mobile a été effectuée en décembre 2013 mais est comptabilisée ici car a été facturée en 2014.

Quant aux dépenses de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique, elles se sont élevées à 862 € HT.

Les dépenses totales consacrées à l'entretien et l'amélioration de la STEP de Baliros ont donc été de **5 662 € HT**.

3) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BÉNÉJACQ (régie)

<i>Travaux et entretiens effectués sur la STEP de Bénéjacq</i>					
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT	
19/04/2014	Bénéjacq	Lyonnaise des Eaux	Pompage graisses	290,00	
30/04/2014		LOUBSENS	Achat pompe à vide cave (eau industrielle)	145,00	
05/08/2014		Lyonnaise des Eaux		Pompage graisses (2,5 m ³)	290,00
06/08/2014				Pompage sable (2,5 m ³)	240,00
02/10/2014				Pompages graisses (2,5 m ³)	289,04
01/12/2014				Pompage graisses (2,5 m ³)	290,00

Sur l'année 2014, les dépenses concernant l'entretien de la station (curage, nettoyage, écrémage) se sont élevées à 1 399 € HT. Quant aux dépenses de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique, elles se sont élevées à 145 € HT.

Les dépenses totales consacrées à l'entretien et l'amélioration de la STEP de Bénéjacq ont donc été de **1 544 € HT**.

4) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP d'ASSAT-BORDES (régie):

<i>Travaux et entretiens effectués sur la STEP d'Assat-Bordes</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
08/01/2014	Bordes	Lyonnaise des Eaux	Pompage graisses (1,5 m ³)	169,00
19/03/2014			Déshydratation mobile	3 442,56
14/05/2014			Pompage sable (1,5 m ³)	129,00
			Pompage graisses (1,5 m ³)	169,00
12/06/2014		SNATP	Dépose et repose du préleveur automatique	2 146,00
			Dépose et repose de la double pompe	1 963,00
			Réparation du réseau enterré	2 140,00
31/07/2014		LOUBSENS	Remise en état motoréducteur	500,00
			Remise en état pompe recirculation	817,00
05/08/2014		Lyonnaise des Eaux	Pompage graisses (1,5 m ³)	230,00
17/09/2014			Pompage écumes	435,00
31/10/2014		LOUBSENS	Remplacement roulements pompe clarificateur	47,00
05/11/2014		Lyonnaise des Eaux	Pompage graisses (1,5 m ³)	229,24

Sur l'année 2014, les dépenses de renouvellement et réparation du matériel électromécanique et électronique se sont élevées à 7 613 € HT.

Celles concernant l'entretien de la station (curage, nettoyage, écrémage) se sont élevées à 4 804 € HT. Une opération de déshydratation mobile a été effectuée en décembre 2014 mais n'est pas comptabilisée ici car sera facturée en 2015.

En 2014, le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la station d'Assat-Bordes a été lancé et attribué au bureau d'études Hydraulique Environnement Aquitaine pour un montant de 98 125 € HT.

Les dépenses totales consacrées à l'entretien et l'amélioration de la STEP de Bordes-Assat ont donc été de **110 542 € HT**.

5) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BAUDREIX (régie)

<i>Travaux et entretiens effectués sur la STEP de Baudreix</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
31/01/2014	Baudreix	Société Poitevine de Filtration	Compacteur	355,67

Travaux et entretiens effectués sur la STEP de Baudreix

Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
27/02/2014	Baudreix	LOUBSENS	Remise en état du motoréducteur	666,40
20/03/2014		Lyonnaise des Eaux	Enlèvement et transport de 2 bennes + traitement des boues	10 410,29
12/05/2014		PROMINENT	Ecrou pour centrifugeuse	38,92
19/06/2014		Lyonnaise des Eaux	Enlèvement et transport de 2 bennes + traitement des boues	9 982,81
20/09/2014			Enlèvement et transport de 2 bennes + traitement des boues	8 175,06
23/10/2014		LOUBSENS	Remise en état pompe SEEPEX	175,00

Sur l'année 2014, les dépenses de renouvellement et réparation de l'équipement se sont élevées à 1 236 € HT.

Celles concernant l'entretien de la station (curage, nettoyage, écrémage) se sont élevées à 28 568 € HT.

Les dépenses totales consacrées à l'entretien et l'amélioration de la STEP de Baudreix ont donc été de **29 804 € HT**.

3 - Contrôle des rejets non domestiques dans les réseaux d'assainissement

L'année 2014 a été marquée par la signature des fiches de prescriptions, des autorisations et des conventions de déversement des établissements concernés suite à l'importante étape de visites aux établissements recensés sur le territoire du Syndicat réalisée en 2013.

Sur le territoire du SEAPaN **91 établissements** sont concernés dont **3 industriels** (S.A. Laguilhon, SODEXO et TURBOMECA).

Le tableau présenté en **Annexe 6** répertorie ces établissements concernés ainsi que le type de document auquel ils sont assujettis.

NB : les fiches de prescriptions concernent les établissements dont l'activité est assimilées domestique au sens de la loi Warsmann II et figure dans l'Annexe I de l'Arrêté du 21 décembre 2007.

VII/ OBJECTIFS DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2015

Il s'agit des objectifs mis en œuvre par le Syndicat pour améliorer le fonctionnement du système d'assainissement. Les objectifs se déclinent autour de 3 axes :

1 - Travaux et contrôles

- ⇒ Poursuite de la construction, de l'extension, du renouvellement et de la réhabilitation des réseaux d'assainissement (Baudreix, Angaïs, etc...).
- ⇒ Mise en place d'une base de données sur les réseaux dans les secteurs où des données sont manquantes ou douteuses, ce qui permettra d'optimiser la connaissance du territoire et des abonnés, mais aussi de répondre plus rapidement aux attentes des usagers.
- ⇒ Extension de la STEP de Bordes-Assat (5 600 EH à 15 000 EH).

2 - Études et prospectives

- ⇒ Optimisation du fonctionnement des stations d'épuration.
- ⇒ Diagnostic permanent du réseau d'assainissement.
- ⇒ Extension de la STEP de Baudreix (10 000 EH à 20 000 EH) : maîtrise d'œuvre

3 - Fonctionnement du service

- ⇒ Augmenter les actions de prévention (document unique d'évaluation des risques).
- ⇒ Optimisation de l'exploitation des STEPs, rendue possible grâce à la régie.
- ⇒ Communication : poursuivre la création du site internet du SEAPaN www.seapan.fr

ANNEXES

Annexe 1 : Avis sur documents d'urbanisme	46
Annexe 2 : Détail des interventions sur le réseau effectuées en 2014	47
Annexe 3 : État d'avancement de la programmation des travaux 2014	49
Annexe 4 : Programmation 2012-2018 des travaux sur le réseau d'assainissement	50
Annexe 5 : Liste des postes de relevage sur le territoire du SEAPaN	51
Annexe 6 : Listing des établissements assimilés domestiques et non domestiques	52
Annexe 7 : Synthèse des données d'exploitation des STEPs	53
Annexe 8 : Indicateurs de performance	57
Annexe 9 : Lettre d'information aux abonnés 2014	59
Annexe 10 : Facture par commune	61

Annexe 1 : Avis sur documents d'urbanisme

Communes	Demandes de raccordement 2014	Demandes de raccordement 2013	Dossiers d'urbanisme 2014 (CU, PC, PA, DP)				Dossiers d'urbanisme 2013 (CU, PC, PA, DP)			
			CU	PC	DP	PA	CU	PC	DP	PA
Angaïs	3	6	4	10	0	0	7	4	0	0
Arros-de-Nay	4	5	4	0	0	0	4	1	0	0
Arthez d'Asson	0	/	1	1	0	0	/	/	/	/
Assat	2	0	0	6	0	0	4	1	0	0
Asson	10	2	8	8	2	0	0	0	0	0
Baliros	2	1	0	11	0	0	7	6	0	0
Baudreix	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Bénéjacq	18	18	15	24	24	4	11	5	0	2
Beuste	0	0	1	4	0	0	0	0	0	0
Boeil-Bezing	3	2	8	11	4	1	4	11	3	1
Bordères	1	0	5	1	1	0	0	0	0	0
Bordes	23	13	8	44	27	0	9	30	25	1
Bourdettes	2	2	2	4	0	0	0	2	0	0
Coaraze	8	10	5	6	4	1	3	7	0	0
Haut-de-Bosdarros	0	/	1	0	0	0	/	/	/	/
Igon	1	0	4	10	3	0	2	5	3	0
Lagos	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0
Mirepeix	11	7	5	7	10	0	2	23	0	0
Montaut	2	0	6	4	0	0	2	2	1	0
Nay	25	19	2	13	25	2	8	10	25	0
Pardies Piétat	0	1	0	1	0	0	1	1	0	0
Saint Abit	1	1	1	1	0	0	1	0	0	0
TOTAL	116	87	84	166	100	8	66	108	57	4
			358				235			

Avec :

CU : Certificat d'urbanisme
 PC : Permis de construire
 PA : Permis d'aménager
 DP : Déclaration de travaux

Annexe 2 : Détail des interventions sur le réseau effectuées en 2014

<i>Travaux d'entretiens réalisés sur le réseau</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Mètre linéaire
24/01/2014	Bordes	SOBEP	Débouchage réseau	200
30/01/2014				40
04/02/2014	Nay			5
14/04/2014	Nay		Débouchage branchement	/
17/04/2014	Baliros		Débouchage réseau	70
06/05/2014	Nay			150
10/07/2014	Baliros			50
TOTAL				515
<i>Travaux d'entretiens réalisés sur le réseau</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Mètre linéaire
14/01/2014	Bénéjacq	SOBEP	Curage réseau	90
04/02/2014	Bordes			500
17/03/2014	Nay			115
	Coarraze			30
18/03/2014	Bordes			780
19/03/2014				420
02/05/2014	Pardies-Piétat			300
10/07/2014	Arros-de-Nay			50
03/09/2014	Coarraze			200
23/09/2014	Angaïs			100
28/10/2014	Montaut			50
				200
TOTAL				2 835
<i>Travaux d'entretiens réalisés sur le réseau</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Mètre linéaire
20/03/2014	Bordes	SOBEP	ITV	1 042,3
05/05/2014	Pardies-Piétat			86,2
TOTAL				1 128,5

<i>Travaux d'entretiens réalisés sur les postes de relevage</i>			
Date	Lieu	Tiers	Objet
08/01/2014	Nay	SOBEP	Curage PR Canal
	Baudreix		Curage PR O'Kiri
13/01/2014	Bénéjacq		Curage PR du Moulin
	Coarraze		Curage PR Pont du Lagoïn
14/01/2014	Bénéjacq		Curage PR entrée STEP
	Coarraze		Curage PR Montjoie
16/01/2014	Pardies-Piétat		Curage PR
	Arros-de-Nay		Curage PR Vignes
05/02/2014	Igon	SEIHE	Remplacement motorisation désodorisation
19/05/2014	Bénéjacq	SOBEP	Curages PR PAE Monplaisir et Espace des Pyrénées
	Igon		Curages PR Hourcq, Lavoir, Capbat et Isarce
	Mirepeix		Curage PR Lot Pyrène

Travaux d'entretiens réalisés sur les postes de relevage				
Date	Lieu	Tiers	Objet	
20/05/2014	Bénéjacq	SOBEP	Curages PR du moulin, violettes et des Artigues	
	Coarraze		Curages PR Pont du Lagoin et La Montjoie	
21/05/2014	Bénéjacq		Curage PR STEP	
	Nay		Curage PR St Roch	
12/06/2014	Baudreix PR O'Kiri	SNATP	Dépose de la dalle et des installations électromécaniques	
			Reprise des équipements hydrauliques	
			Reprise de l'armoire de commande	
			Reprise des groupes électropompes	
16/06/2014	Bordes	SEIHE	Remplacement de l'inverseur de source manuel 63a	
10/07/2014	Baudreix	SOBEP	Curage PR O'Kiri	
29/07/2014	Bourdettes		Curage PR Andars et Moulin	
	Baudreix		Curage PR Lot la Chataigneraie	
	Saint-Abit		Curage PR	
	Pardies-Piétat		Curage PR	
30/07/2014	Nay		Curage PR du Canal	
	Balirros		Curage PR « pression » et entrée STEP	
	Montaut		Curage PR Sargailous	
03/09/2014	Bordes		Curages PR Les Granges, PR Zone Clément Ader (Assat) et PR Prairies	
02/10/2014	Nay		Curage PR St Roch	
	Igon		Curage PR Hourcq	
	Bénéjacq		Curage PR des Artigues et PR des Violettes	
09/10/2014	Bénéjacq		Curage PR STEP Bénéjacq, PR PAE Monplaisir et PR Espace des Pyrénées	
13/11/2014	Baudreix		Curage PR O'Kiri	
	Bénéjacq		Curage PR Artigues	
19/11/2014	Nay		Curage PR St Roch	
	Bénéjacq		Curage PR Henri IV	
	Montaut		Curage PR des Aiguillous	
TOTAL			47 postes curés	

En 2014 :

- taux de curage du linéaire total de réseau : 2 835 ml curés soit 1,7 %,
- taux d'intervention télévisée sur le linéaire total de réseau : 1 128,5 ml soit 0,7 %.
- 47 opérations de curage (certains postes ont été curés plusieurs fois au cours de l'exercice 2014) ainsi que 5 opérations de maintenance ont été réalisés sur les postes cette années.

Pour rappel, on avait en 2013 un taux de curage de 4,4 % et un taux d'intervention télévisée de 2,1 %.

NB : on considère le linéaire total de réseau hors refoulement soit environ 165 km en 2014.

Annexe 3 : Etat d'avancement de la programmation des travaux 2014

Intitulé du projet	Communes	Etudes/travaux	Etat d'avancement
Création du réseau d'assainissement collectif (TC2)	Montaut	SNATP/CEGETP/BSTP	Terminé en juillet 2014
Transit par refoulement et forage horizontal sous voie ferrée – Baudreix – Quartier Batbielle	Baudreix	BSTP/JAMME KLEBER	Terminé en septembre 2014
Réhabilitation réseau d'assainissement, mise en conformité ERU (tranche 1) – Asson – Quartier Labat	Asson	SNATP	Fin Mai 2015
Restructuration du réseau de Nay – Mise en conformité ERU	Nay	SNATP/CEGTP	Terminé Décembre 2014
Réhabilitation Zone Clément Ader	Assat	SNATP/ SUBTERRA	Terminé en 2014
Réhabilitation du système d'assainissement	Pardies-Pietat	SAIRP	Terminé en 2014
Maitrise d'œuvre Step Assat Bordes	Assat	HEA	En cours
Extension EU 2013	SEAPaN	CEGTP	Terminé septembre 2014

Annexe 4 : Programmation 2012-2018 des travaux sur le réseau d'assainissement

Programme de travaux du SAPAN sur la période 2012 - 2018

Nature du projet	Objectif des travaux	Année de réalisation	Coût estimatif des travaux	Aides potentielles Conseil Général	Aides potentielles Agence de l'Eau
Création du réseau de collecte de Montaut <i>TF et TC1 (déjà financé par AEAG)</i>		2012-2013	2 767 220 €	25% soit 691 805€	606 922 €
Création de la STEP de collecte de Montaut <i>(déjà financé par AEAG)</i>		2012-2013	1 105 450 €	25% soit 276 363€	360 711 €
Dernière tranche de restructuration du réseau de Nay <i>(déjà financé par AEAG)</i>	Mise en conformité ERU	2014	1 055 000 €	25% soit 263 750€	276 320 €
Dernière tranche de création du réseau de collecte de Montaut <i>(déjà financé par AEAG)</i>		2014	1 172 940 €	25% soit 293 235€	425 910 €
	Coût réel des travaux	2012-2014	6 100 610 €	1 525 153 € soit 25 %	1 669 863 € soit 27,4 %
Réhabilitation de l'ANC du site touristique de Notre Dame à Parides Piétat (32 EH)	ANC	2014	50 000 €	15% 7 500 €	25% soit 12 500€
Abandon de la station d'épuration de clément Ader à Assat (démantelement et restructuration du réseau)	DCE - PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoon	2013	382 000 €	15% soit 54 000€	50% soit 180 000€
Réhabilitation du réseau sur Asson (tranche 1)	Mise en conformité ERU	2014	525 000 €	15% soit 75 000€	50% soit 250 000€
Extension de la station d'épuration de Bordès (+ 10 000 EH)	PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoon	2014-2015	3 200 000 €	15% soit 525 000€	34% soit 1 088 000€
Réhabilitation du réseau sur Asson Tranche 2	Mise en conformité ERU	2016	530 000 €	15% soit 79 500€	50% soit 227 000€
Extension de la station d'épuration de Baudreix (+ 10 000 EH)	PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoon	2016	2 800 000 €	15% soit 420 000€	33% soit 924 000€
Extensions de collecte	faire face à la forte pression foncière	2013-2016	300 000 €	15% soit 60 000€	25% soit 75 000€
	Coût estimatif des travaux	2013-2016	7 787 000 €	1 221 000 € soit 15,7 %	2 756 500 € soit 35,4 %
Extension de la station d'épuration d'Asson	Mise en conformité ERU	2017	470 000 €		50% soit 235000€
Abandon de la station d'épuration de Bénéjacq et création d'un refoulement jusqu'à la STEP de Baudreix	DCE - PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoon	2017	1 050 000 €		50% soit 525 000€
Restructuration du réseau de collecte de Baudreix.		2017	1 240 000 €		25% soit 310 000€
Restructuration réseau de Bénéjacq (réhabilitation)		2018	600 000 €		25% soit 150 000€
Refoulement des effluents de Beuste Lagos et Bordères vers le système d'assainissement de Bordès	DCE - PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoon + Captage Grenelle de Bordès	2018	800 000 €		40% soit 320 000€
Création du réseau de collecte de Beuste (230 raccordements)		2018	2 000 000 €		40% soit 800 000€
Création du réseau de collecte de Lagos (210 raccordements)	DCE - PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoon + Captage Grenelle Bordès	2019	-		-
Création du réseau de collecte de Bordères (230 raccordements)		2020	-		-
Extensions de collecte	faire face à la forte pression foncière	2016-2018	200 000 €		25% soit 50 000€
	Coût total estimatif des travaux	2016-2018	6 360 000 €		2 340 000 € soit 36,8 %
	Coût global des travaux projetés pendant le contrat	2013-2018	14 147 000 €	1 221 000 € soit 8,6%	5 096 500 € soit 36,0 %
	Coût global des travaux projetés	2012-2018	20 247 610 €	2 746 153 € soit 13,6 %	6 766 363 € soit 33,4 %

Programmation 2012 du CG 64

Période du contrat territorial CG 2013-

2018 fin X programme

* : Au-delà de 2016, absence de lisibilité concernant les aides du Conseil Général 64

Annexe 5 : Liste des postes de relevage sur le territoire du SEAPaN

Nom du poste de relevage	Commune	SOFREL	Déversoir	Exutoire	Mesure de débit	Observations
PR ZONE CLÉMENT ADER	ASSAT	OUI	NON			
PR DE BIE	ASSON	NON	NON			
PR DE MARANCY	ASSON	NON	OUI	Fossé pluvial	Non	
PR BENEJACQ PAE	BENEJACQ	OUI	NON			
PR Henri IV	BENEJACQ	OUI	OUI	Lagoïn	Non	
PR ESPACE DES PYRENEES (SUPER U)	BENEJACQ	OUI	NON			
PR RUE DU MOULIN	BENEJACQ	NON	NON			
PR DES ARTIGUES	BENEJACQ	OUI	OUI	Lagoïn	Non	
PR VIOLETTES	BENEJACQ	NON	NON			
PR LOT LES LANOTS	BENEJACQ	OUI	NON			
PR PONT DU LAGOÏN	COARRAZE	OUI	OUI	Lagoïn	Non	
PR LA MONTJOIE	COARRAZE	NON	NON			
PR HOURCQ	IGON	OUI	OUI	Gave de Pau	Non	
PR LAVOIR	IGON	OUI	NON			
PR CAPBAT	IGON	OUI	NON			
PR LOT ISARCE	IGON	OUI	NON			
PR LES GRANGES	BORDES	OUI	NON			
PR LOT PIC D'ORHY	BORDES	OUI	NON			
PR LOTISSEMENT PYRENE	MIREPEIX	NON	NON			
PR LOTISSEMENT ESTIBETTE	MIREPEIX	OUI	NON			
PR O'KIRI	BAUDREIX	OUI	OUI	Gave de Pau	Oui	Données Mainstream
PR LOT LA CHATAIGNERAIE	BAUDREIX	OUI	NON			
PR RUE DU CANAL	NAY	OUI	OUI	Gave de Pau	Non	
PR SAINT ROCH	NAY	OUI	OUI	Gave de Pau	Oui	Données Mainstream
PR LOTISSEMENT ANDARS	BOURDETTES	NON	NON			
PR TEXTILE	BOURDETTES	OUI	NON			
PR VILLAGE	BOURDETTES	OUI	NON			
PR LES VIGNES	ARROS-NAY	NON	NON			
PR LOTISSEMENT DESPAGNET	ARROS-NAY	NON	NON			
PR SAINT ABIT	SAINT ABIT	NON	NON			
PR PARDIES PIETAT	PARDIES PIETAT	NON	NON			Projet création syncopage+DO+ SOFREL
PR STADE (BALIROS 1)	BALIROS	NON	NON			
PR BALIROS 2 (à côté de PMC)	BALIROS	NON	NON			
PR BALIROS PRESSION	BALIROS	NON	OUI	Canal	Non	
PR 01 LES AIGUILLOUS	MONTAUT	OUI	NON			
PR 02 BETHARRAM	MONTAUT	OUI	NON			
PR 03 LANNE DE HAUT	MONTAUT	OUI	NON			
PR 04 MONTAUT	MONTAUT	OUI	NON			
PR 05 MONTAUT	MONTAUT	OUI	NON			
TOTAL	39	25	9		2	

Annexe 6 : Listing des établissements assimilés domestiques et non domestiques

Enseigne	Adresse	Code	Commune	Code NAF	Activité Réelle exercée	Prétraitement existant	Si non, équipement	Remarques	Réseau ?	Document
LA ROSE GOURMANDE	PLACE DU PIC DU MIDI D'OSSAU	64800	ARROS DE NAY	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE ARTISANALE, FABRICATION ET VENTE.	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SERVICES MOTO ET COMPETITION	PARC D'ACTIVITES CLEMENT ADER	64510	ASSAT	3312Z	ENTRETIEN ET REPARATION DE TOUS VEHICULES MOTORISES	/	OUI	CUVE RETENTION PEHD	OUI	AUTORISATION
SARL TRANSPORTS ESTRASSE ET FILS	PARC D'ACTIVITES CLEMENT ADER	64510	ASSAT	4942Z	TRANSPORTS ROUTIERS.	/	OUI	/	OUI	AUTORISATION
LA CABANE A PIZZA	6 CHEMIN DE LITOR	64800	ASSON	5610C	FABRICATION ET VENTE DE PIZZAS ET BOISSONS.	NON	NON	Activité peu importante	OUI	PRESCRIPTIONS
CHEZ NATI	3 ROUTE DE LOURDES	64800	ASSON	4711B	RESTAURANT, SALON DE THE, PLATS A EMPORTER.	NON	NON	Activité peu importante	OUI	PRESCRIPTIONS
STATION TOTAL - BAR TABAC	65 ROUTE DE L'AUBISQUE	64800	ASSON	5630Z	BAR, TABAC, SQUASH, STATION-SERVICE.	NON	OUI	Bar/tabac/station essence	OUI	AUTORISATION
O PALAIS GOURMAND	3 RUE DU GABIZOS	64800	ASSON	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
O' KIRI	AVENUE DU LAC	64800	BAUDREIX	5530Z	CAMPING, CARAVANING, GITES, BAR ET RESTAURANT.	OUI (bac à graisses)	NON	/	OUI	AUTORISATION
LHOMY BOUCHERIE CHARCUTERIE	30 RUE DU TOURMALET	64800	BENEJACQ	4722Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE, TRAITEUR.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
LE TIRANT D'EAU	16 PLACE DE LA FONTAINE	64800	BENEJACQ	5610A	DÉBIT DE BOISSONS, BAR, CAFÉ, RESTAURANT	NON	OUI	Huiles usagées et épluchures	OUI	PRESCRIPTIONS
BOULANGERIE CAMGUILHEM	16 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	4724Z	BOULANGERIE, PATISSERIE	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
SARL AUBIES TROUILH	47 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	1013B	SALAISSONNIER, CHARCUTIER, ABATTEUR, BOUCHERIE, VOLAILLER, CONSERVES.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
MAISON BORDENAVE	50 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	1013B	CHARCUTERIE, TRAITEUR.	OUI (2 bacs dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CHARCUTERIE MILLET	2 IMPASSE DES BRUYERES	64800	BENEJACQ	1013B	CHARCUTERIE, TRAITEUR, PLATS A EMPORTER.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CHARCUTERIE ABADIE	1 RUE VICTOR HUGO	64800	BENEJACQ	1013B	CHARCUTERIE, TRAITEUR.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
S.A.S LAGUILHON	177 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	1013A	FABRICATION ET VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL DE CONFITS DE VOLAILLES GRASSES ET DE LEURS ABATS. FABRICATION DE CONSERVES	A faire	OUI	/	OUI	AUTORISATION + CONVENTION
SARL PYRETRANS	9 IMPASSE DU PRE DU ROY	64800	BENEJACQ	4941A	TRANSPORT TERRESTRE DE MARCHANDISES ET DE MATIERES DANGEREUSES	/	OUI	/	OUI	AUTORISATION
BOUCHERIE CHARCUTERIE LACOSTE	13 RUE PASTEUR	64800	BENEJACQ	1013B	BOUCHER, CHARCUTIER, VENTE DE PLATS PRÉPARÉS, TRAITEUR.	OUI	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
MCDONALD'S	132 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	5610C	RESTAURATION A SERVICE RAPIDE.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	AUTORISATION
SUPER U	132 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	4711D	EXPLOITATION D'UN SUPERMARCHÉ, STATION-SERVICE.	OUI	NON	/	OUI	AUTORISATION
SALAISSONS DU BEARN	14 RUE HENRI IV	64510	BOEIL BEZING	1013A	CONSERVEUR, SALAISSONNIER.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CAFE DU CENTRE	2 RUE DES PYRENEES	64510	BOEIL BEZING	5630Z	CAFÉ, DÉBIT DE TABAC	NON	NON	Bar et dépôt de pain pas de	OUI	SANS OBJET
AU BON ACCUEIL	8 RUE HENRI IV	64510	BOEIL BEZING	5510Z	HÔTEL, RESTAURANT	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE MENDES AUTO PRIMO	1 RUE DU PIC DU MIDI	64510	BOEIL BEZING	4520A	MÉCANIQUE AUTOMOBILE, CARROSSERIE, PEINTURE.	OUI (cuve stockage)	OUI SPH	/	OUI	AUTORISATION
CHEZ FRANCOISE ET PIERRE	47 RUE DU BOIS	64510	BORDES	5610A	RESTAURANT.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
PIZZA ENO	37 PARC D'ACTIVITÉS CLEMENT	64510	BORDES	5610C	FABRICATION DE PIZZAS, RESTAURATION RAPIDE A EMPORTER	NON	NON	PC en cours	EN COURS	PRESCRIPTIONS
SPID LAVAGE	PARC D'ACTIVITES CLEMENT ADER	64510	BORDES	4520A	STATION DE LAVAGE DE VÉHICULES	OUI (SPH)	A réhabiliter	PC en cours	EN COURS	AUTORISATION
GARAGE FOURAA	PARC D'ACTIVITES CLEMENT ADER	64510	BORDES	4511Z	GARAGE AUTOMOBILE, RÉPARATION ET VENTE DE VOITURES NEUVES ET D'OCCASION	NON	NON	Point de vente automobile	OUI	AUTORISATION
BISTROT SAINT GEORGES	ZONE ARTISANALE CLEMENT ADER	64510	BORDES	5610A	BRASSERIE, RESTAURANT	NON	OUI (bac dégraisseur)	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL MARRACQ	25 AVENUE JOSEPH SZYDLowski	64510	BORDES	1013B	CHARCUTERIE.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
AU DELICE DU BEARN	30 AVENUE JOSEPH SZYDLowski	64510	BORDES	4722Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE, FABRICATION DE PLATS CUISINES A EMPORTER.	NON	OUI	ACTIVITÉ RECENTE	OUI	PRESCRIPTIONS
LE FOURNIL	21 ROUTE DE LOURDES	64510	BORDES	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
LES DELICES DE BORDES	2 IMPASSE BELLEVUE	64510	BORDES	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
AU FOUR ET AU MOULIN	9 RUE DE LOURDES	64510	BORDES	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
LOC' VAISSELLE 64	ZONE ARTISANALE DE SAMADET	64800	BOURDETTES	7729Z	LOCATION ET VENTE DE VAISSELLE	/	/	/	OUI	PRESCRIPTIONS
PIZZA MONA	RUE DES EBENISTES	64800	COARRAZE	5610C	PRÉPARATION DE PLATS CUISINÉS A EMPORTER, RESTAURATION SUR PLACE.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CALAGE ET ENTRETIEN DE MOBILHOME GA	9 RUE CHARLES PEGUY	64800	COARRAZE	4520B	ENTRETIEN DE MOBILHOME, CARROSSERIE, TOLERIE, REPARATION DE VEHICULES AUTOMOBILES	/	/	/	OUI	AUTORISATION
AU PAIN D'ANTAN	54 RUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
MAXI-DELICES	GALERIE MARCHANDE	64800	COARRAZE	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL PYRENEES GOURMANDES	PARC D'ACTIVITES MONPLAISIR	64800	COARRAZE	4729Z	CHARCUTERIE.	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
	2 RUE DES PYRENEES	64800	COARRAZE	4781Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CHEZ MONIQUE	49 AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	5630Z	CAFÉ RESTAURANT	NON	NON	Bar	OUI	PRESCRIPTIONS
LE BIENVENU	AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	5610A	BAR, PIZZERIA, RESTAURANT, SALON DE THE, VENTE DE PLATS A EMPORTER.	NON	OUI (bac dégraisseur)	/	OUI	AUTORISATION
	3 RUE MADAME DE MIOSENS	64800	COARRAZE	1071C	BOULANGERIE, VIENNOISERIE.	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET
CHARCUTERIE JUNQUA	6 RUE DE MIOSENS	64800	COARRAZE	1013B	FABRICATION ET VENTE DE CHARCUTERIE.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL AD SERVICES AUTO	RUE CHARLES PEGUY	64800	COARRAZE	4511Z	VENTE DE VEHICULES NEUFS ET D'OCCASIONS, RÉPARATION	OUI (cuve stockage)	SPH à équiper	/	OUI	AUTORISATION
SALAISSONS ARTISANALES THIERRY PARDON	43 AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	1013A	ACTIVITÉ ARTISANALE DE SALAISSON DE JAMBONS, FABRICATION DE CHARCUTERIE ET DE CONSERVES	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE CITROËN	17 AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	4511Z	VENTE, LOCATION, ENTRETIEN, RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES.	OUI (cuve stockage)	NON	/	OUI	AUTORISATION
PEUGEOT TALBOT	23 AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	4511Z	GARAGE, RÉPARATION ET VENTE D'AUTOS, MOTOS, CYCLES	OUI	NON	/	OUI	AUTORISATION
LOCABLANC	CHEMIN MONPLAISIR	64800	COARRAZE	9601B	BLANCHISSERIE POUR PROFESSIONNELS.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE ALBUQUERQUE	2 RUE CHARLES PEGUY	64800	COARRAZE	4520A	ENTRETIEN ET RÉPARATION DE TOUS VÉHICULES MOTORISÉS	NON	NON	Cessation activité en 2014	OUI	SANS OBJET
LIDL		64800	MIREPEIX	4711D	EXPLOITATION D'UN SUPERMARCHÉ ALIMENTAIRE, STATION-SERVICE	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET
DUPOUX SALAISSONS	ZONE ARTISANALE DU POUSS	64800	COARRAZE	1013A	FABRICATION DE CHARCUTERIE ET DE CONSERVES DE VIANDE	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
INTERMARCHÉ	AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	4711D	SUPERMARCHÉ, STATION-SERVICE	OUI	A REMETTRE AUX NORMES	Station-service + station de lavage	OUI	AUTORISATION
SARL SEPE	51 AVENUE DU PIC DU MIDI	64800	IGON	4520A	RÉPARATION, TOLERIE, PEINTURE AUTOMOBILE, ACHAT ET VENTE DE VEHICULES NEUFS ET	BAC DE RETENTION POUR	NON	/	OUI	AUTORISATION
CHARCUTERIE HOURCO	2 AVENUE DU PIC DU MIDI	64800	IGON	1013B	CHARCUTERIE	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE BONNASSE-GAHOT	ROUTE DE NAY	64800	MIREPEIX	4520A	MÉCANIQUE AGRICOLE ET AUTOMOBILE, VENTE DE VOITURES D'OCCASION ET DE VOITURES NEUVES.	OUI (cuve stockage)	OUI	/	OUI	AUTORISATION
AUTO CLEAN	CHEMIN DE LA MONTJOIE	64800	NAY	4520A	SIÈGE DE DIRECTION UNIQUEMENT, SANS ACTIVITÉ COMMERCIALE.	OUI	OUI	Siège social	OUI	SANS OBJET
	14 RUE DES PYRENEES	64800	NAY	5610C	RESTAURATION RAPIDE	NON	NON	Activités peu importantes	OUI	PRESCRIPTIONS
LA PIZZA	27 RUE DES PYRENEES	64800	NAY	5610C	FABRICATION ET VENTE DE PIZZAS	NON	NON	Activité peu importante	OUI	PRESCRIPTIONS
CAFE RESTAURANT DU MIDI	23 RUE DES PYRENEES	64800	NAY	5610A	RESTAURATION TRADITIONNELLE	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
	9 RUE SAINT VINCENT	64800	NAY	1013B	FABRICATION DE CHARCUTERIE ET DE CONSERVES	NON	OUI à équiper	/	OUI	PRESCRIPTIONS
BOUCHERIE CHARCUTERIE LATAPIE-BURON	12 RUE GAMBETTA	64800	NAY	4722Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE.	OUI (bac à graisses)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL LE FROMENTIER	9 PLACE DE VERDUN	64800	NAY	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE.	OUI	OUI (rejet direct canal)	/	NON POUR L'INSTANT	PRESCRIPTIONS
BOULANGERIE	2 RUE ANDRE LAFOURCADE	64800	NAY	1071C	BOULANGERIE PATISSERIE	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET
LE CHANZY	5 ALLEE CHANZY	64800	NAY	5610A	CAFÉ, BAR, BRASSERIE, SNACK PLATS ET BOISSONS A EMPORTER.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	AUTORISATION
	1 RUE DU MARECHAL JOFFRE	64800	NAY	5630Z	CAFÉ	NON	NON	Bar	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL POUTS	HALLES DE NAY	64800	NAY	1013B	PRÉPARATION DE PLATS A EMPORTER EN CHARCUTERIE CONSERVEUR.	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
LE PIZZAIOL	13 RUE CLEMENCEAU	64800	NAY	1089Z	CAFÉ, RESTAURANT, FABRICATION DE PLATS CUISINES A EMPORTER.	NON	NON	Activité peu importante	OUI	PRESCRIPTIONS
LE SAINT GEORGES	4 PLACE DE LA FONTAINE	64800	NAY	5610A	RESTAURANT, VENTE SUR PLACE ET A EMPORTER.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
NAY AUTO SPORT	7 AVENUE JEAN SEIGNERES	64800	NAY	4511Z	COMMERCE DE VOITURES ET DE VÉHICULES AUTOMOBILES LÉGERS	OUI (cuve stockage)	OUI SPH	/	OUI	AUTORISATION
GARAGE PASCAL AUTO	8 TER CHEMIN DE LA MONTJOIE	64800	NAY	4520A	ENTRETIEN ET REPARATION DE VEHICULES AUTOMOBILES LEGERS.	OUI (cuve stockage)	OUI SPH	/	OUI	AUTORISATION
LA MIE DE PAIN	2 RUE DE LA POSTE	64800	NAY	5610A	RESTAURATION ET VENTE DE PAINS	OUI (BAG)	A raccorder	Non raccordé au réseau EU	NON POUR L'INSTANT	PRESCRIPTIONS
CAFE MODERNE	9 ALLEES CHANZY	64800	NAY	5630Z	CAFÉ, RESTAURANT.	NON	NON	Bar	OUI	PRESCRIPTIONS
BOUCHERIE CHARCUTERIE	10 RUE DES PYRENEES	64800	NAY	4722Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE, TRAITEUR.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CAFE DES HALLES	7 RUE DU MARECHAL JOFFRE	64800	NAY	5610C	CAFÉ, BAR, BRASSERIE	NON	NON	Activité très faible	OUI	PRESCRIPTIONS
CHEZ LUDO	2 RUE NOTRE DAME	64800	NAY	5610C	FABRICATION ET VENTE DE PIZZAS SUR PLACE ET A EMPORTER	NON	NON	Activité peu importante, impact	OUI	PRESCRIPTIONS
FOYER RESTAURANT MUNICIPAL	6 RUE DES PYRENEES	64800	NAY		RESTAURANT MUNICIPAL	OUI (BAG)	NON	/	OUI	AUTORISATION
CHEZ BERNATOU	34 BIS RUE DES PYRENEES	64800	NAY	1071C	BOULANGERIE PATISSERIE	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET
DISTRIT PIZZA BIO	RUE MARECHAL FOCH	64800	NAY	5610C	FABRICATION ET VENTE DE PIZZA A EMPORTER ET A CONSOMMER SUR PLACE	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET
LES DEUX PALMIERS	20 PLACE MARCADIEU	64800	NAY	5610A	ORGANISATION DE RECEPTION, MARIAGES, SEMINAIRES, BUFFETS ET COCKTAILS. RESTAURANT.	NON	OUI	HUILE STOCKÉE EN BIDON	OUI	PRESCRIPTIONS
AUX DELICES NAYAIS	3 PLACE DE LA REPUBLIQUE	64800	NAY	1071C	PATISSERIE, BOULANGERIE, TRAITEUR	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE BELLOCOQ	14 B RUE CAPDEBAT	64800	PARDIES PIETAT	4520A	ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES LÉGERS	OUI (cuve stockage)	OUI SPH	/	OUI	AUTORISATION
CHEZ ABEL	10 RUE CAPDEBAT	64800	PARDIES PIETAT	5510Z	RESTAURANT, HÔTEL, TRAITEUR, ORGANISATION DE REPAS ET COCKTAILS.	NON	OUI à équiper	/	OUI	PRESCRIPTIONS
BOULANGERIE LASTAPIS	5, rue Mal Joffre	64800	NAY		BOULANGERIE PATISSERIE	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
MAISONGROSSE Fabien	17 RUE DES PYRENEES	64800	ASSON	1071C	BOUCHERIE-CHARCUTERIE	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
LES COLCHIQUES	RUE DE L'EGALITE	64510	BORDES	8710A	MAISON DE RETRAITE ET DE CONVALESCENCE	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
EHPAD ST JOSEPH DE NAY	PLACE MARCADIEU	64800	NAY	8710A	MAISON DE RETRAITE ET DE CONVALESCENCE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
EHPAD JEANNE ELISABETH ST ANDRE	49 bis AVENUE DU PIC DU MIDI	64800	IGON	8710A	MAISON DE RETRAITE ET DE CONVALESCENCE	OUI (Bac dégraisseur)	NON	uniquement de la plonge (pas	OUI	PRESCRIPTIONS
LE CLOS MONTREUIL	Chemin de Montreuil	64800	NAY	8710A	MAISON DE RETRAITE ET DE CONVALESCENCE	NON	NON	Pas de fabrication de repas	OUI	PRESCRIPTIONS
SODEXO	chemin Vignau	64510	BORDES		RESTAURANT D'ENTREPRISES	A faire	?	/	OUI	AUTORISATION + CONVENTION
TURBOMECA	AVENUE JOSEPH SZYDLowski	64510	BORDES		INDUSTRIE AERONAUTIQUE	prétraitements spécifiques	NON	convention en cours	OUI	AUTORISATION + CONVENTION

Annexe 7 : Synthèse des données d'exploitation des STEPs

Bilan annuel 2014 pour la STEP d'Asson (1 000 EH)

Mois	Date	Type Bilan	Situation	DBO5			DCO			MES			Phosphore total			Azote K			Equivalent Habitant			Débit (m3/j)	% débit nominal
				mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	DBO5	DCO	MES		
Septembre	04/09/2014	total	entrée	250	29,5	98,02%	608	71,7	97,06%	280	33,0	95,40%	9,43	1,1	51,63%	75,3	8,9	42,33%	492	598	367	118	59,00%
			sortie	5	0,6		18	2,1		13,0	1,5		4,6	0,5		43,8	5,1						
Décembre	02/12/2014	total	entrée	120	28,7	94,36%	305	72,9	91,76%	141	33,7	94,58%	3,19	0,8	1,83%	25,1	6,0	93,84%	478	607	374	239	119,50%
			sortie	7,0	1,6		26	6,0		7,9	1,8		3,24	0,7		1,6	0,4						
Moyennes	2014		entrée	185	33,0	96,84%	456,5	81,5	95,30%	210,5	37,6	95,16%	6,3	1,13	39,44%	50,2	9,0	55,92%	485	603	371	179	89,25%
			sortie	6,0	1,0		22,0	3,8		10,5	1,8		3,9	0,68		22,7	3,9						

Bilan annuel 2014 pour la STEP de Baliros (1 800 EH)

Mois	Date	Type Bilan	Situation	DBO5			DCO			MES			Phosphore total			Azote K			Equivalent Habitant			Débit (m3/j)	% débit nominal
				mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	DBO5	DCO	MES		
Mai	06/05/2014	total	entrée	362	92,7	98,79%	841	215,3	96,62%	290	74,2	96,76%	7,02	1,8	43,60%	65,6	16,8	87,50%	1 545	1 794	825	256	94,81%
			sortie	4	1,1		26	7,3		8,6	2,4		3,62	1,0		7,5	2,1						
Octobre	15/10/2014	total	entrée	415	76,8	99,43%	958	177,2	97,12%	966	178,7	99,68%	10,6	2,0	50,46%	90,8	16,8	94,37%	1 280	1 477	1 986	185	68,52%
			sortie	2,3	0,4		27	5,1		3,0	0,6		5,14	1,0		5,0	0,9						
Moyennes	2014		entrée	388,5	85,7	99,14%	899,5	198,3	96,87%	628,0	138,5	99,02%	8,8	1,9	47,13%	78,2	17,2	91,50%	1 412	1 636	1 405	221	81,67%
			sortie	3,2	0,7		26,5	6,2		5,8	1,4		4,4	1,0		6,3	1,5						

Bilan annuel 2014 pour la STEP de Bénéjacq (2 000 EH)

Mois	Date	Type Bilan	Situation	DBO5			DCO			MES			Phosphore total			Azote K			Equivalent Habitant			Débit (m3/j)	% débit nominal
				mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	DBO5	DCO	MES		
Avril	10/04/2014	total	entrée	130,0	52,3	98,46%	332	133,5	90,06%	102,0	41,0	95,29%	4,1	1,6	30,49%	33,7	13,5	94,66%	871	1 112	456	402	134,00%
			sortie	2,0	0,8		33	13,3		4,8	1,9		2,85	1,1		1,8	0,7					402	
Octobre	15/10/2014	total	entrée	210	53,1	98,54%	429	108,5	97,69%	152	38,5	95,56%	7,42	1,9	25,12%	65,3	16,5	93,77%	886	904	427	253	84,33%
			sortie	3,1	0,8		10	2,5		6,8	1,7		5,6	1,4		4,1	1,0					251	
Moyennes	2014		entrée	170,0	55,7	98,50%	380,5	124,6	94,37%	127	41,6	95,45%	5,8	1,9	26,87%	49,5	16,2	94,06%	878	1 008	441	328	109,17%
			sortie	2,6	0,8		21,5	7,0		5,8	1,9		4,2	1,4		3,0	1,0					327	

Bilan annuel 2014 pour la STEP de Montaut (2 000 EH)

Mois	Date	Type Bilan	Situation	DBO5			DCO			MES			Phosphore total			Azote K			Equivalent Habitant			Débit (m3/j)	% débit nominal
				mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	DBO5	DCO	MES		
Décembre	15/12/2014	total	entrée	300	9,0	98,33%	740	22,2	91,62%	230	6,9	99,13%	10,1	0,3	26,44%	99,4	3,0	96,08%	150	185	77	30	10,00%
			sortie	5,0	0,2		62	1,9		2	0,1		7,43	0,2		3,9	0,1					30	
Moyennes	2014		entrée	300	9,0	98,33%	740	22,2	91,62%	230	6,9	99,13%	10,1	0,3	26,44%	99,4	3,0	96,08%	150	185	77	30	10,00%
			sortie	5,0	0,2		62,0	1,9		2,0	0,1		7,4	0,2		3,9	0,1					30	

Bilan annuel 2014 pour la STEP d'Assat-Bordes (5 600 EH)

Mois	Date	Type Bilan	Situation	DBO5			DCO			MES			Phosphore total			Azote K			Equivalent Habitant			Débit (m3/j)	% débit nominal
				mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	DBO5	DCO	MES		
Janvier	28/01/2014	total	entrée	83	143,8	95,15%	284	491,9	94,57%	196	339,5	98,56%	3,18	5,51	90,51%	21,1	36,5	96,50%	2 396	4 099	3 772	1732	206,19%
			sortie	6	7,0		23	26,7		4,2	4,9		0,45	0,52		1,1	1,3					1162	
Février	25/02/2014	total	entrée	250	317,8	98,56%	563	715,6	95,86%	359	456,3	97,03%	6,56	8,3	49,09%	58,6	74,5	96,02%	5 296	5 963	5 070	1271	151,31%
			sortie	3,7	4,6		24	29,6		11	13,6		3,44	4,2		2,4	3,0					1234	
Mars	26/03/2014	total	entrée	130	109,9	96,11%	312	263,6	79,32%	152	128,4	82,52%	3,85	3,3	-15,34%	30,7	25,9	91,35%	1 831	2 197	1 427	845	100,60%
			sortie	4	4,3		51	54,5		21	22,4		3,51	3,8		2,1	2,2					1069	
Avril	23/04/2014	total	entrée	270	233,3	99,48%	582	502,8	98,16%	403	348,2	99,44%	6,46	5,6	50,89%	49,5	42,8	96,10%	3 888	4 190	3 869	864	102,86%
			sortie	1,3	1,2		10	9,3		2,1	1,9		2,96	2,7		1,8	1,7					926	
Mai	28/05/2014	total	entrée	230	224,5	98,55%	744	726,1	96,60%	465	453,8	96,05%	6,71	6,5	77,75%	59,4	58,0	76,02%	3 741	6 051	5 043	976	116,19%
			sortie	2,9	3,3		22	24,7		16	17,9		1,3	1,5		12,4	13,9					1121	
Juin	24/06/2014	total	entrée	770	718,4	99,59%	1460	1362,2	97,84%	848	791,2	98,88%	12,2	11,4	73,88%	91,1	85,0	92,04%	11 974	11 352	8 791	933	111,07%
			sortie	3,3	2,9		33	29,4		10	8,9		3,34	3,0		7,6	6,8					890	
Juillet	22/07/2014	total	entrée	260	327,6	99,36%	753	948,8	97,19%	564	710,6	99,39%	7,14	9,0	41,36%	52,2	65,8	76,96%	5 460	7 907	7 896	1260	150,00%
			sortie	1,5	2,1		19	26,7		3,1	4,3		3,76	5,3		10,8	15,2					1403	
Août	26/08/2014	total	entrée	560	299,6	99,57%	1330	711,6	98,21%	694	371,3	99,49%	16,0	8,6	60,02%	126,0	67,4	92,28%	4 993	5 930	4 125	535	63,69%
			sortie	2,5	1,3		25	12,8		3,7	1,9		6,71	3,4		10,2	5,2					510	
Septembre	24/09/2014	total	entrée	400	226,8	98,51%	830	470,6	92,22%	484	274,4	96,10%	13,4	7,6	59,10%	105	59,5	93,76%	3 780	3 922	3 049	567	67,50%
			sortie	6	3,4		65	36,6		19	10,7		5,52	3,1		6,6	3,7					563	
Octobre	29/10/2014	total	entrée	510	293,8	99,43%	1400	806,4	96,58%	759	437,2	99,74%	16,5	9,5	66,77%	120	69,1	95,44%	4 896	6 720	4 858	576	68,57%
			sortie	3	1,7		49	27,6		2	1,1		5,61	3,2		5,6	3,2					563	
Novembre	26/11/2014	total	entrée	800	546,4	99,56%	1890	1290,9	96,65%	976	666,6	99,38%	17,1	11,7	74,08%	131,0	89,5	87,11%	9 107	10 757	7 407	683	81,31%
			sortie	3	2,4		54	43,3		5,2	4,2		3,78	3,0		14,4	11,5					801	
Décembre	17/12/2014	total	entrée	550	468,1	99,15%	1400	1191,4	98,33%	927	788,9	99,35%	11,1	9,4	71,74%	115	97,9	74,56%	7 801	9 928	8 765	851	101,31%
			sortie	6	4,0		30	19,9		7,7	5,1		4,02	2,7		37,5	24,9					664	
Moyennes	2014	total	entrée	401,1	370,8	99,19%	962,3	889,6	96,55%	569	525,9	98,49%	10,0	9,3	63,68%	80,0	73,9	88,47%	5 430	6 585	5 339	924	110,05%
			sortie	3,3	3,0		34	30,7		8,8	8,0		3,7	3,4		9	8,5					909	

Bilan annuel 2014 pour la STEP de Baudreix (10 000 EH)

Mois	Date	Type Bilan	Situation	DBO5			DCO			MES			Phosphore total			Azote K			Equivalent Habitant			Débit (m3/j)	% débit nominal
				mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	DBO5	DCO	MES		
Janvier	23/01/2014	total	entrée Nay	32	43,1	98,76%	241	113,03	97,90%	138	64,72	98,72%	2,19	1,0	98,03%	19,8	9,3	95,22%	6 304	6 305	4 070	469	90,12%
			entrée Baudreix	310	335,11		662	715,62		279	301,6		8,45	3,1		65,3	70,6					1 081	
			sortie	2,7	4,7		10	17,37		3	4,69		0,35	0,6		2,2	3,8					1 737	
Février	04/02/2014	partiel	entrée Nay				1 110	435,12	94,74%	589	230,89	99,51%										392	77,56%
			entrée Baudreix				805	758,31		423	398,47								9 345	6 393	342		
			sortie				41	62,77		2	3,06								1 531				
	25/02/2014	total	entrée Nay	520	112,8	98,36%	386	213,96	96,24%	408	88,54	97,71%	8,22	1,8	66,40%	34,2	20,4	87,17%	8 601	10 015	6 640	217	71,22%
			entrée Baudreix	400	403,2		380	387,84		505	509,04		7,86	7,9		78	78,6					1 008	
			sortie	6	8,5		32	45,18		10	13,7		2,31	3,3		9	12,7					1 412	
Mars	03/03/2014	partiel	entrée Nay				1 100	585,2	98,00%	582	303,62	99,63%										532	96,10%
			entrée Baudreix				1 530	1 715,13		649	727,53								19 169	11 524	1 121		
			sortie				25	45,95		2	3,86								1 838				
	04/03/2014	partiel	entrée Nay				429	231,29	95,26%	350	237,65	99,23%										679	163,78%
			entrée Baudreix				300	1 324,2		449	959,96								18 462	13 307	2 138		
			sortie				34	105,09		3	9,27								3 091				
	26/03/2014	total	entrée Nay	45	29,1	91,45%	89	57,58	77,93%	53	34,29	85,99%	1,18	0,8	51,37%	10,3	6,7	83,29%	3 743	5 073	3 553	647	165,29%
			entrée Baudreix	89	195,4		251	551,2		130	285,48		2,57	5,6		20,5	45,0					2 196	
			sortie	6,0	19,2		42	134,36		14	44,79		0,97	3,1		2,7	8,6					3 199	
Avril	23/04/2014	total	entrée Nay	630	165,7	99,48%	1 450	381,35	98,09%	1 520	399,76	99,69%	10,7	2,8	75,79%	81,1	21,3	89,94%	9 007	10 399	9 611	263	68,43%
			entrée Baudreix	410	374,7		348	866,47		509	465,23		11,3	10,3		83,4	76,2					914	
			sortie	2,1	2,8		18	23,87		2	2,65		2,40	3,2		7,4	9,8					1 326	
Mai	06/05/2014	partiel	entrée Nay				1 430	436,15	97,98%	1 080	329,4	99,43%										305	81,45%
			entrée Baudreix				1 670	1 830,32		731	801,18								18 887	12 562	1 096		
			sortie				29	45,76		4	6,47								1 578				
	28/05/2014	total	entrée Nay	300	115,5	99,41%	1 020	392,7	97,96%	774	297,99	98,03%	5,83	2,2	84,85%	66,2	25,5	96,00%	6 754	16 955	10 023	385	73,43%
			entrée Baudreix	330	289,7		1 870	1 641,86		688	604,06		3,92	8,7		80,6	70,8					878	
			sortie	1,6	2,4		28	41,5		12	17,78		1,12	1,7		2,6	3,9					1 482	
Juin	04/06/2014	partiel	entrée Nay				1 080	355,32	98,72%	558	183,58	99,71%										329	56,98%
			entrée Baudreix				1 930	1 295,49		947	616,5								13 757	8 890	651		
			sortie				18	21,13		2	2,35								1 174				
	24/06/2014	total	entrée Nay	500	204,0	98,95%	1 080	440,64	94,93%	662	270,1	98,22%	8,38	3,4	58,27%	58,4	23,8	87,10%	12 032	11 513	10 458	408	86,45%
			entrée Baudreix	480	517,9		872	940,89		622	671,14		8,12	8,8		59,9	64,6					1 079	
			sortie	5	7,6		46	70,01		11	16,74		3,34	5,1		7,5	11,4					1 522	
Juillet	01/07/2014	partiel	entrée Nay				879	471,14	98,53%	571	306,06	99,67%										536	96,22%
			entrée Baudreix				1 050	1 174,95		729	815,75								13 717	12 465	1 119		
			sortie				13	24,23		2	3,73								1 864				
	23/07/2014	total	entrée Nay	320,0	88,0	99,38%	874	240,35	89,28%	385	105,88	99,35%	8,97	2,5	67,78%	74,3	20,4	53,73%	5 620	7 892	4 430	275	67,73%
			entrée Baudreix	280,0	249,2		794	706,66		329	292,81		3,17	8,2		82	73,0					890	
			sortie	1,6	2,1		78	101,56		2	2,6		2,63	3,4		33,2	43,2					1 302	
Août	05/08/2014	partiel	entrée Nay				626	304,86	96,95%	148	72,08	99,17%										487	147,73%
			entrée Baudreix				609	1 250,89		313	642,9								12 965	7 944	2 054		
			sortie				16	47,52		2	5,94								2 970				
	26/08/2014	total	entrée Nay	540	156,1	99,64%	1 280	369,32	97,67%	578	167,04	98,70%	6	1,7	10,64%	97,6	28,2	97,03%	11 080	12 392	8 246	289	81,10%
			entrée Baudreix	460	508,8		1 010	1 117,06		520	575,12		11,7	12,9		104	115,0					1 106	
			sortie	1,5	2,4		22	34,72		6	9,63		8,31	13,1		2,7	4,3					1 578	
Septembre	02/09/2014	partiel	entrée Nay				1 330	333,83	98,95%	586	147,09	99,64%										251	63,14%
			entrée Baudreix				1 350	1 127,25		653	545,26								12 176	7 693	835		
			sortie				13	15,37		2	2,48								1 182				
	24/09/2014	total	entrée Nay	450,0	113,4	99,36%	608	153,22	89,39%	370	93,24	98,37%	12,4	3,1	83,53%	88,9	22,4	96,49%	8 631	9 141	4 613	252	60,76%
			entrée Baudreix	510,0	404,4		1 190	943,67		406	321,96		12,6	10,0		95,1	75,4					793	
			sortie	3,0	3,3		105	116,34		6	6,76		1,95	2,2		3,1	3,4					1 108	
Octobre	08/10/2014	partiel	entrée Nay				364	291,13	93,67%	316	95,43	98,49%										302	65,52%
			entrée Baudreix				1 340	1 105,5		641	528,83								11 639	6 936	825		
			sortie				77	88,4		8	9,41								1 148				
	29/10/2014	total	entrée Nay	720	185,0	99,34%	1 900	488,3	96,44%	855	219,74	99,54%	15,3	3,9	66,21%	116	29,8	89,60%	11 222	14 467	10 080	257	60,00%
			entrée Baudreix	630	488,3		1 610	1 247,75		887	687,43		16,3	12,6		115	89,1					775	
			sortie	4	4,4		56	61,82		4	4,2		5,07	5,6		11,2	12,4					1 104	
Novembre	05/11/2014	total	entrée Nay	230	123,05	98,56%	835	446,73	96,71%	393	210,26	99,33%	10,7	5,7	65,47%	98,6	52,8	96,62%	5 918	9 450	4 252	535	95,35%
			entrée Baudreix	210	232,05		622	687,31		156	172,38		10,3	11,4		92,7	102,4					1 165	
			sortie	4,4	5,126		32	37,28		2	2,56		5,07	5,9		4,5	5,2					399	
	26/11/2014	total	entrée Nay	540	215,5	99,41%	1 505	600,5	97,02%	711	283,69	99,23%	10,2	4,1	65,26%	67,1	26,8	74,95%	13 461	17 852	13 203	1 021	82,56%
			entrée Baudreix	580	532,2		1 510	1 541,71		886	904,61		14,6	14,9		91,7	93,6					1 596	
			sortie	3	4,8		40	63,84		6	9,1		4,13	6,6		18,9	30,2					1 356	
Décembre	03/12/2014	partiel	entrée Nay				847	313,39	96,13%	419	155,03	99,57%										370	84,59%
			entrée Baudreix				1 480	1 605,8		630	683,55								15 993	9 318	1 085		
			sortie				45	74,3		2	3,63								1 651				
	17/12/2014	total	entrée Nay	285	127,1	99,51%	897	400,06	97,73%	501	223,45	99,70%	5,41	2,4	63,41%	56,3	25,1	93,10%	23 399	21 511	14 541	446	103,26%
			entrée Baudreix	960	1 276,8		1 640	2 181,2		816	1 085,28		3,56	12,7		85,6	113,8					1 330	
			sortie	3,5	6,8		30	58,68		2	3,91		2,83	5,5		4,9	9,6					1 956	
Moyennes	2014		entrée Nay	397,8	156,1	99,07%	980,9	384,9	96,36%	543,9	213,4	99,04%	8,1	3,2	64,57%	71,4	28,0	88,19%	9 675	13 055	8 754	392	88,64%
			entrée Baudreix	403,5	456,9	99,07%	1 160,1	1 313,6	96,36%	556,8	630,4	99,04%	10,2	11,5	64,57%	81,1	91,8</						

Annexe 8 : Indicateurs de performance

➤ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale :

DESCRIPTION		NOTATION	VALEUR 2014
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX		15 pts	15 pts
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...) et les points d'auto-surveillance du réseau.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux.	Oui → 5 pts Non → 0 pt	5 pts
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (calculée seulement si 15 points sont obtenus à la partie A)		30 pts	28 pts
VP.252 ³	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.253 ²	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.	0 à 5 pts	90% → 4 pts
VP.254 ²	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique).	Oui / Non	Oui
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose. Les points du paramètre VP.255 sont acquis si le paramètre VP.252 est validé (→ Oui).	0 à 15 pts	90% → 14 pts
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (calculée seulement si 40 points sont obtenus aux parties A+B)		75 pts	58 pts
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie.	0 à 15 pts	80% → 13 pts
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	0 pt
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	5 pts
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...) pour chaque tronçon du réseau.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
TOTAL		120 pts	101/120

Modalités d'attribution des points pour le paramètre VP.253 :

50%≥VP.253 → 0 pt ; 60%≤VP.253<70% → 1 pt ; 70%≤VP.253<80% → 2 pts ; 80%≤VP.253<90% → 3 pts ; 90%≤VP.253<95% → 4 pts ; 95%≤VP.253 → 5 pts

Modalités d'attribution des points pour le paramètre VP.255 (les mêmes modalités sont appliquées pour le paramètre VP.256) :

50%>VP.255 → 0 pt ; 50%≤VP.255<60% → 10 pt ; 60%≤VP.255<70% → 11 pt ; 70%≤VP.255<80% → 12 pts ; 80%≤VP.255<90% → 13 pts ; 90%≤VP.255<95% → 14 pts ; 95%≤VP.255 → 15 pts

³ **Les 10 points du paramètre VP.252 sont acquis si les conditions suivantes sont remplies :**

- **Existence d'un inventaire des réseaux** identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du Code de l'Environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, **pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux**, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP. 253)
- **La procédure de mise à jour** du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP. 254)

➤ **Indice de connaissance de rejet au milieu naturel:**

DESCRIPTION	NOTATION	VALEUR 2014
PARTIE A : ELEMENTS COMMUNS A TOUS LES TYPES DE RESEAUX	100 pts	90 pts
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...).	Oui → 20 pts Non → 0 pt	15 pts
Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.	Oui → 20 pts Non → 0 pt	15 pts
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.	Oui → 30 pts Non → 0 pt	30 pts
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
LES PARTIES B ET C SONT COMPTABILISEES SEULEMENT SI, AU MOINS, 80 POINTS SONT OBTENUS POUR LA PARTIE A		
PARTIE B : POUR LES SECTEURS EQUIPES EN RESEAUX SEPARATIFS OU PARTIELLEMENT SEPARATIFS	10 pts	0 pt
Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	0 pt
PARTIE C : POUR LES SECTEURS EQUIPES EN RESEAUX UNITAIRES OU MIXTES	10 pts	5 pts
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	5 pts
TOTAL	120 pts	95/120



2014 : un syndicat unique

Alain CAPERET, maire de Montaut, est réélu pour un mandat à la tête du nouveau syndicat d'eau et d'assainissement du Pays de Nay (SEAPaN). La fusion de 6 maîtrises d'ouvrages opérée depuis 3 ans a été finalisée avec la fusion du SAPaN (assainissement) et du SEPPaN (eau) le 1er janvier 2014.

Le Comité syndical composé de 48 délégués élus des conseils municipaux, dont le président et 5 vice-présidents, délibère dans le cadre de ses compétences statutaires :

- Production et distribution d'eau potable (délégation de service public avec la SAUR)
- Collecte et traitement des eaux usées domestiques et industrielles (en régie publique)
- Travaux et contrôles des raccordements privés au réseau public d'assainissement (en régie publique)
- Police de branchements (en régie publique)

Les 5 vice-présidents sont responsables du suivi, avec les 9 agents territoriaux, des commissions suivantes :

- **Administration générale, RH, finances :**
M. Serge TASTET (Boeil-Bezing)
- **Exploitation du service assainissement :**
M. Serge HOURQUET (Pardies-Piétat)
- **Travaux assainissement :**
M. Alain GARCES (Coarrazze)
- **Suivi du contrat DSP eau (SAUR), choix du mode de gestion :**
M. Jean-Jacques LAFFITTE (Arthez d'Asson)
- **Travaux eau potable :**
M. Hervé LEROY (Bordes)

EAU : Passage en régie ?

Grâce au succès de leur politique et de l'action menée sur le terrain par les agents de la Régie d'assainissement depuis 2008, les élus du SEAPaN ont étudié le passage d'une régie publique pour l'Eau Potable. Lors du Comité Syndical du 18 septembre 2014, les élus ont fait le choix de la régie directe comme mode de gestion.

Dans le souci d'assurer un meilleur service public au meilleur coût pour l'utilisateur, cette orientation suit la tendance des collectivités ayant atteint une taille critique géographiquement et démographiquement.



Maison de l'Eau et de l'Assainissement à Bénéjacq

Bon à savoir

Grâce au paiement mensuel de la facture d'eau et d'assainissement, la gestion de votre budget serait simplifiée. Il est possible de souscrire gratuitement au Prélèvement Automatique. Vous pouvez opter pour une mensualisation adaptée à votre consommation.

Nouvel accueil du public

Depuis le 1er janvier 2014, les services d'eau et d'assainissement du Pays de Nay vous accueillent à la Maison de l'Eau et de l'Assainissement à Bénéjacq (PAE Monplaisir), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.



Accueil à la Maison de l'Eau et de l'Assainissement

Lettre d'information aux usagers

Année 2014



3-6418-4-060

Eau potable

Modernisation du réseau et du service
Recherche de fuites
Choix du mode de gestion pour 2016

Assainissement

Travaux sur les réseaux de collecte
Agrandissement des stations d'épuration
Reconquête du bon état écologique du Lagoin



Station d'épuration de Montaut finalisée en octobre 2013 (2000 EH)

EAU : Objectif rendement

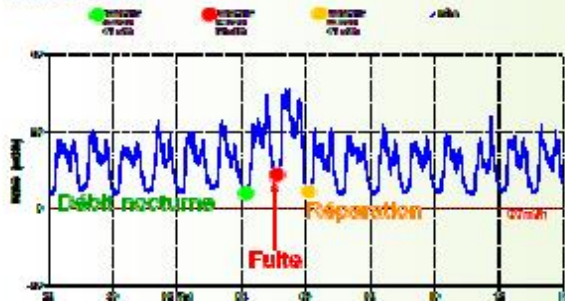
Le syndicat a investi dans du matériel de surveillance à distance de ses réseaux et suit avec son délégataire au jour le jour, les pertes d'eau à l'échelle communale, pour mieux les résorber et préserver la ressource.

Sectorisation :

Mesure des débits par commune pour affiner les recherches de fuites.

Supervision :

Report des mesures de débit, pression et hauteur dans les réservoirs dans les services de la Maison de l'Eau et de l'Assainissement. Chaque matin les données reçues sont analysées et des actions mises en œuvre.



Suivi par le SEAPaN des débits d'eau potable à l'aval de Coaraze



Envoi des débits et pressions par GSM

CONTRAT D'AIDE : Agence de l'Eau

Pour la reconquête de la qualité des cours d'eau, le SEAPaN et l'Agence de l'Eau ont décidé d'engager un contrat de 5 ans, comprenant un vaste programme de travaux (15 M€).

Programme de travaux :

Mise en conformité des ouvrages.
Transfert des effluents entre systèmes d'assainissement pour préserver le Lagon.
Extension de la collecte sur les communes non desservies pour leur permettre de s'urbaniser.

Suivi qualitatif de la qualité des eaux :

Une mesure en continu du débit et de la qualité des eaux en amont et en aval du Lagon, permettra de mesurer l'impact des travaux sur le milieu aquatique.



ASSAINISSEMENT : Développement durable

Les investissements prévus au Schéma Directeur se poursuivent pour atteindre l'objectif 2023.

Le Conseil Général des P.A. participe avec l'aide aux tiers pour financer avec l'Agence de l'Eau jusqu'à 45% des travaux engagés.



Forage (EUAEP) sous voie ferrée

Nay, rue Talamon



Créations 2014 :

Fin du réseau de Montaut
Extensions sur 4 communes
Forage sous voie ferrée à Baudreix

Réhabilitations 2014 :

Nay—Bastide et canal de la Grau
Asson—Quartier Labat
Assat—Zone Clément ADER
Bordes— Les Artigas

Etudes :

Extensions des deux plus importantes stations d'épuration d'Assat-Bordes (2015) et Baudreix (2016)
Projet d'extension du réseau de Baudreix (2017)
Avant-projet du réseau de Beuste, Lagos, Bordères
Reconquête du bon état écologique du Lagon :
Suppression de la STEP d'Assat-Clément ADER
Suppression de la STEP de Bénéjacq



Radio-relevé des compteurs :

Afin de relever plus rapidement les consommations d'eau, pour suivre au mieux la facturation et avertir les usagers d'éventuelle surconsommation, les nouveaux compteurs sont équipés de transmetteurs pour une relève par radio et passage d'un véhicule patrouilleur dans les rues.

Conception & réalisation : SEIPaill - Responsable de la publication : Alain CAPIRET Préfet délégué du SEIPaill
PAE Montpalais-Maison de l'Eau et de l'Assainissement 64800 BÉNÉJACQ
Tel 05 59 61 11 92 - Fax 05 59 61 48 48 - accueil.seapan@paysdenay.fr

Reportage TF1 JT de 13h mettant en avant la modernisation du SEAPaN :



<http://videos.tf1.fr/jt-13h/2014/la-chasse-aux-fuites-d-eau-8399833.html>

Nos vidéos : <https://www.youtube.com/user/SEAPaysdeNay>



SPECIMEN
12 Novembre 2014

Référence à rappeler

SAUR - EAU POTABLE
Téléphone : 05 81 31 85 00
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
Dépannage 24h/24 : 05 81 91 35 00
Accueil : Avenue Charles Moureu
64150 MOURENX
De 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 les lundi et vendredi.

Courrier : TSA 20005
64239 L'ESCAR CEDEX
www.saurclient.fr

Syndicat d'Assainissement du Pays de Nay
Téléphone : 05 59 61 11 82
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Dépannage 24h/24 : 05 59 61 11 82
Accueil : PAE Monplaisir
64800 BENEJACQ
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h00

51

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

**SYNDICAT EAU ET ASSAINISSEMENT DU PAYS DE NAY -
TERRITOIRE NAY OUEST -**

Collecte et traitement des eaux usées facturés et encaissés
pour le compte de :

SYNDICAT EAU ET ASSAINISSEMENT DU PAYS DE NAY

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	131,19 €	
Consommation TTC	409,21 €	soit 0,0034 €/Litre
Total facture TTC	540,40 €	
	540,40 €	

SAUR S.A.S. au capital de 101.529.000€ RCS Versailles 339 379 984 Siège Social Les Cyclades, 1 rue Antoine Lavoisier 78250 GUYANCOURT TVA Intracommunautaire n°FR 28 339 379 984 - N.A.F. 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et n°2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

1015

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
NAY	E10IA705231L	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau		209,55 € HT	221,07 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Syndicale			Année 2014					40,00	5,50
Abonnement part SAUR			Année 2014					32,22	5,50
Consommation part Syndicale			Année 2014		120	0,4000	48,00		5,50
Consommation part SAUR			Année 2014		120	0,6444	77,33		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)			Année 2014		120	0,1000	12,00		5,50

Collecte et traitement des eaux usées		227,60 € HT	250,36 € TTC	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
				m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Syndicale			Année 2014					50,00	10,00
Consommation part Syndicale			Année 2014		120	1,4800	177,60		10,00

Organismes publics		64,20 € HT	68,97 € TTC	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
				m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)			Année 2014		120	0,3050	36,60		5,50
Consommation part Modernisation Réseaux			Année 2014		120	0,2300	27,60		10,00

Total Facture	540,40 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 501,35 €
TVA sur les débits : 39,05 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.